

COMMUNE DE HERRLISHEIM

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du lundi 10 février 2020,
en salle du Conseil de la Mairie de Herrlisheim.

1. Affaires générales – Délégations du maire

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance :
- 1.2. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2019
- 1.3. Droit de préemption urbain – Renonciation de la communauté de Communes du Pays-Rhénan

2. Budget communal

2020-791BC Débat d'Orientation Budgétaire 2020

3. Finances communales

- 2020-792FC Demande de subvention écoles maternelles - sortie Sainte Croix Juin 2020
- 2020-793FC Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Raideurs Fous » lycée A. Maurois BISCHWILLER
- 2020-794FC Demande de subvention de l'association sportive du collège Simone Veil pour la participation aux championnats de France UNSS
- 2020-795FC Restructuration et extension du complexe sportif, lot 26 : aménagements extérieurs : restitution des pénalités de chantier à l'entreprise GARTISER

4. Administration communale

2020-796AC Validation du programme 2020 de l'Office National des Forêts (ONF) relatif aux travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux

5. Personnel communal

2020-797PC Création de poste adjoint technique titulaire à temps non complet

6. Urbanisme – Affaires Immobilières

- 2020-798UAI Vente d'un terrain communal au profit de M. et Mme Thierry GRASSER
- 2020-799UAI Cession de terrains communaux à la société AMELOGIS

7. Intercommunalité

- 2020-800CCPR Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- 2020-801CCPR Présentation de l'état d'avancement du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan (CCPR)

8. Divers

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Membres en fonction : | 27 |
| Membres présents : | 21 |
| Membres absents avec pouvoir | 03 |
| Membres absents excusés : | 03 |
| Membres absents non excusés : | 00 |

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Convocation le | 03 février 2020 |
| Affichage le | 14 février 2020 |

Sous la présidence de M. Louis Becker, **Maire**.

Membres présents :

Herrlisheim Demain : Mme Marie-Thérèse BURGARD, Mme Elisabeth SCHERRER, M. Jacques KISTLER, M. Alexandre WENDLING, **adjoints au maire**. Mme Annick HEITZ, M. Jean-Marie WOLF, Mme Fabienne TAGLIERI, M. Rémy BITZ, Mme Judith HEITZ, Mme Anne-Catherine RIES, M. Laurent GEORG, Mme Catherine BOUR, M. Roland HASSOLD, M. Thomas JUNG, M. David SCHNEEWELE, M. Paul SPINNER, **conseillers municipaux**.

Qualité de Vie : M. Serge SCHAEFFER, Mme Nadine BEURIOT, M. Michel GEORG, M. Jérôme SCHMITT, **conseillers municipaux**.

Bleu Marine Herrlisheim : **conseiller municipal**.

Membres absents avec pouvoir :

Mme Agnès WOHLHUTER (N. BEURIOT), Mme Angélique SAUNIER (M-T BURGARD), Mme Corinne LENTZ (A. WENDLING).

Membres absents excusés :

M. Jacques WENDLING, Mme Léa DANNENMULLER, M. Michel HARDY.

Membres absents non excusés :

Néant.

Assistent en outre :

Néant.

Le 10 février 2020 à 20h15, le conseil municipal de la commune de HERRLISHEIM, régulièrement convoqué, le 03 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie de HERRLISHEIM, sous la présidence de M. Louis BEKER, maire.

1. Affaires générales – Délégations du maire

1.1. Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal,

DESIGNE à l'unanimité M. Laurent GEORG comme secrétaire de séance.

1.2. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2019

VU Le procès-verbal du 9 décembre 2019,

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal dans les formes et rédaction proposées.

Décisions du maire

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en vertu de la délibération du 17 avril 2014 donnant délégations d'attribution au maire, il a pris les décisions suivantes :

- 1.2.1. **Marchés publics à procédure adaptée passés entre le 09 décembre 2019 et le 10 février 2020 d'un montant supérieur à 40 000,00 € HT, ou d'un montant inférieur à 40 000,00 € HT lorsque la décision est nécessaire en vue de l'obtention d'une subvention**

Le 10 décembre 2019, attribution du marché public passé en procédure adaptée ouverte pour la fourniture de titres restaurant pour les agents de la commune de HERRLISHEIM, à la société UP Chèques Déjeuners, sise 27/29 avenue des Louvresses à GENNEVILLIERS (92230), pour un montant total annuel maximum de 35 000,00 € HT.

- 1.2.2. **Droit de préemption urbain – Renonciation de la Communauté de communes du Pays-Rhénan :**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte de son avis relatif à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme.

| VENDEUR | ACHETEUR | SITUATION DU BIEN |
|--|---|---|
| SCI RIEDVAL | CMCIC LEASE | Rue du Ried - BORY PLAST Rue Alfred Kastler - entrepot de stockage |
| M. et Mme Frédéric GADALETA M. et Mme Vincent ECK | M. Florent ALLIETTA Mme Coralie KOEHL | 2 rue de Neuvic (maison) |
| SA AMELOGIS | M. et Mme Jassem HADJ- SMAHA | Lieudit SCHIESSHAG et GLOECKELSBURG |
| SA AMELOGIS | M. et Mme Mathieu JESSEL | Lieudit SCHIESSHAG et GLOECKELSBURG |
| M. Romain NOEPEL | M. Jean Charles STAEBEL | 2 c rue Marcel Chauvin (garage) |
| Mme Elisabeth RHEIN | M. Bulent DEMIR Mme Violetta STOJJANOVIC | 5 rue de Rohrwiller (maison) |
| M. Steve DOSSMANN | SCI ELSE'AS PRODUCTION | 3 rue de Bischwiller (appartement) |
| M. et Mme Charles MULLER | M. et Mme Hasan AY | 12 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (maison) |
| SA AMELOGIS | M. et Mme Pierre GRELL | Lieudit SCHIESSHAG et GLOECKELSBURG (terrain) |
| CONSORTS ENGEL | M. et Mme Charles HEITZ | 6 rue Marcel Chauvin (maison) |
| M. Francis FRITSCH Mme Véronique STRUB | M. Julien LERCH Mme Typhaine JACQUEMARD | 26 rue des Cygnes (maison) |

2. Budget Communal

2020-791BC Débat d'Orientation Budgétaire 2020

VU l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'adoption du budget pour communes de plus de 3 500 habitants ;

CONSIDERANT que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, ce débat doit se faire sur la production d'un rapport sur les orientations budgétaires portant notamment sur la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et des rémunérations ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2020 ;

ENTENDU la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2020 par Monsieur Louis BECKER, Maire :

Chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires est une formalité obligatoire pour notre commune dans le cadre de la procédure d'adoption du budget.

L'exécution du budget 2019 affiche un solde de clôture de l'ordre de 149 K€ sur le budget principal.

Le rapport des orientations budgétaires joint en annexe présente les informations suivantes :

Les concours de l'Etat aux collectivités locales seront globalement équivalents à 2018. S'agissant de la commune, la DGF devrait représenter environ 593K€ (584K€ en 2019).

Les Recettes fiscales sont concernées par une importante réforme législative. L'année 2020 marquera le dernier des trois paliers de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Les 20% restants verront leur taxe d'habitation supprimée d'ici 2023. La taxe subsistera résiduellement pour les résidences secondaires et les locaux professionnels qui y sont soumis. Les communes et leurs groupements ne voteront plus de taux de taxe d'habitation en 2020. Les bases d'imposition évolueront selon une revalorisation forfaitaire de 0,9%. Le produit fiscal sera donc obtenu par application du taux voté en 2019 aux bases revalorisées. A compter de 2021, le produit de taxe d'habitation sera compensé par le transfert de la taxe foncière départementale pour les communes

Le produit des **attributions de compensation** versé par la communauté de communes du Pays Rhéan est stable par rapport à 2019 : 796K€.

A taux constants, les **produits fiscaux totaux** pourraient s'établir à environ 2,030 M€.

Globalement, les **recettes réelles de fonctionnement** pourraient s'établir à 3.085 M€ avant toute décision en matière fiscale.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel.

Les charges à caractère général pourraient s'établir à 1,030 M€ contre 1,093M€ en 2020. La réduction de crédits ouverts au budget est de 5,7 % entre 2019 et 2020.

Les **charges salariales** pourraient s'établir à environ 1.306 M€ contre 1.289 M€ en 2020, une augmentation liée au glissement vieillesse-technicité (GVT : + 1.35 %).

Le GVT est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale. Les deux autres sont la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires.

On distingue :

- * le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix, par concours interne, etc.) et de l'acquisition d'une technicité.
- * le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des fonctionnaires retraités (en haut de la grille salariale) par des nouveaux (en bas de cette même grille, donc moins bien payés)

Les autres dépenses de fonctionnement pourraient passer de 277 mille à 280 mille euros entre 2019 et 2020.

Le programme d'investissement pour l'exercice 2020 est présenté sous réserve des arbitrages et décisions budgétaires à venir.

Eclairage public – Programme 2019 - 2020

| Coût total | Réalisations | Reports 2019 | BP 2020 | Reste à financer |
|-------------------|------------------------------|--------------|---------|------------------|
| 261 467 | 83 507 | 52 960 | 125 000 | |
| Recettes : 35 742 | FCTVA (2020) FCTVA (2021) | | | 11 415 24 327 |

Voirie – Programme 2019 - 2020

| Coût total | Réalisations | Reports 2019 | BP 2020 | Reste à financer |
|-------------------|------------------------------|--------------|---------|------------------|
| 407 134 | 173 012 | 33 622 | 200 500 | |
| Recettes : 55 656 | FCTVA (2020) FCTVA (2021) | | | 23 651 32 005 |

Rénovation des écoles – Programme EHI – EJP - EMPET

| Coût total | Réalisations | Reports 2019 | BP 2020 | Reste à financer |
|--------------------|--|--------------|---------|--|
| 1 857 229 | 1 338 053 | 499 176 | 20 000 | |
| Recettes : 581 625 | Subvention CD67 (2019) Subvention DETR (2019-2020) FCTVA (2019-2020) FCTVA (2021) | | | 27 742 300 000 182 912 70 971 |

Bâtiments – Programme 2019 – 2020 (CSC, foyer d'aviculture, presbytère...)

| Coût total | Réalisations | Reports | BP 2020 | Reste à financer |
|--------------------|---|---------|---------|--------------------------------------|
| 230 661 | 126 192 | 77 969 | 26 500 | |
| Recettes : 157 703 | FCTVA (2020) FCTVA (2021) Subventions d'équipement versées Fonds de concours intercommunal (Schéma Périscolaire) | | | 20 700 14 281 55 722 67 000 |

Cessions de terrains

| Recettes totales | Réalisations | Reports | BP 2020 | Reste à percevoir |
|------------------|--|---------|---------|---|
| 1 273 535 | 788 765 | 60 395 | 346 195 | 78 180 |
| | Vente de terrains nus (Amelogis TR.1, Carré de l'Habitat, Friederich, Fuchs Industrie, promesses de ventes Amelogis TR.2, Idée Verte...) | | | <i>Projet urbain partenarial Amelogis (PUP)</i> |

L'encours total de la dette représente 2 381 000 € début 2020, soit un ratio de 489 € par habitant contre 762 € par habitant en moyenne pour les communes de la strate 3 500 – 5 000 habitants.

L'encours de la dette représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la commune (hors résultat exceptionnel) représente 5,2 années d'épargne brute en 2020, à comparer avec le seuil d'alerte de ce ratio situé à 11-12 ans d'épargne brute.

Les décisions en matière de taux pouvant être prises par le conseil municipal sont calculées en établissant le produit attendu des taxes directes locales : ce produit est déterminé en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget défini par la commune, diminué des ressources obtenues hors produit de la fiscalité directe locale et majoré de certains prélèvements.

Les **taux d'imposition communaux** actuels sont de :

- 10,37 % pour la TH
- 12,38 % pour la TFB
- 50,70 % pour la TFNB

Les **Taux communaux moyens de la strate (3 500 – 5 000 habitants)** en 2018 sont de :

- TH : 14,29 %
- TFB : 18,89 %
- TFNB : 49,42 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020,

CHARGE le Maire de transmettre le rapport sur les orientations budgétaires 2020, d'une part au Préfet et, d'autre part à la Communauté de Communes du Pays Rhéna et de procéder à sa publication.

ANNEXE 1 : Rapport sur les orientations budgétaires 2020.

3. Finances communales

2020-792FC Demande de subvention des écoles maternelles – sortie scolaire au parc animalier de Sainte-Croix

VU la délibération n°2019-771FC du 9 décembre 2019 relative aux conditions d'attribution des subventions relatives au transport dans le cadre d'un voyage ou d'une sortie scolaire,

VU la demande de subvention de l'école maternelle de Herrlisheim du 17 décembre 2019 dans le cadre d'une sortie scolaire à la journée au parc de Sainte de Croix le 26 juin 2020 pour 132 élèves au total,

VU le devis des Transports ROYER pour un montant total de 1245,00 euros,

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame Marie-Thérèse BURGARD,

DÉCIDE à l'unanimité de verser une subvention de participation aux frais de transports (moins de 150 km) correspondant à 50 % du montant du devis dans la limite de 500,00 €, soit un montant de 622,50 € plafonné au montant de **500,00 €**.

Les crédits correspondants seront inscrits aux articles D F 65 657361 212 « Caisse des écoles » et D F 011 6247 211 « Frais de transports » du budget communal 2020.

2020-793FC Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Raideurs Fous » du Lycée André Maurois à BISCHWILLER

VU la demande de subvention de l'association Raideurs Fous du 23 janvier 2020 dans le cadre de l'organisation d'un raid VTT "Raideurs Fous" reliant Bischwiller à Vienne en Autriche (environ 1040 KM) du 30 mars au 10 avril 2020. Deux élèves du Lycée A. MAUROIS habitants Herrlisheim participent à cet évènement ;

Le conseil municipal, après exposé de Madame Marie-Thérèse BURGARD,

DÉCIDE à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 120,00 € à l'association les Raideurs Fous.

Les crédits correspondants seront inscrits aux articles D F 65 74 « subvention aux associations de droit privé » du budget communal 2020.

ANNEXE 2 : Dossier sponsor « Les Raideurs Fous ».

2020-794FC Demande de subvention de l'association sportive du collège Simone Veil pour la participation aux championnats de France UNSS

VU la demande du 23 décembre 2019 du collège Simone Veil de HERRLISHEIM d'une aide au fonctionnement dans le cadre de la participation de cinq élèves aux championnats de France d'athlétisme hivernal en salle qui s'est déroulé à Rennes du 17 au 19 janvier 2020, et la participation au championnat de France d'athlétisme estival qui se dérouleront à Dreux en juin 2020 ;

Le conseil municipal, après exposé de Madame Marie-Thérèse BURGARD,

DÉCIDE à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 € par participation à un championnat de France d'athlétisme, soit un montant maximum de 500,00 € à verser pour l'année 2020 à l'association sportive UNSS du collège Simone Veil de HERRLISHEIM.

Les crédits correspondants seront inscrits aux articles D F 65 74 « subvention aux associations de droit privé » du budget communal 2020.

2020-795FC Restructuration et extension du complexe sportif, lot 26 : aménagements extérieurs - restitution des pénalités de chantier à l'entreprise GARTISER

CONSIDERANT que par acte d'engagement en date du 12 août 2011, la Commune de Herrlisheim a confié à la société GARTISER de 67701 SAVERNE le lot aménagements extérieurs des travaux du chantier d'extension et de restructuration du complexe sportif,

CONSIDERANT que l'entreprise GARTISER s'est vue appliquer des pénalités d'absence aux réunions de chantier pour un montant de 2 600 € HT (récapitulées dans le dernier compte-rendu de chantier N° 51 du 22 octobre 2013 au nombre de 18 absences + 8 absences préalables récapitulées dans le Compte rendu de chantier N° 35 du 12 juin 2012),

CONSIDERANT le mémoire en réclamation présenté par l'entreprise le 07 août 2013

CONSIDERANT la réunion de conciliation entre la commune de Herrlisheim et l'entreprise GARTISER réalisée en mairie le 22 juin 2016,

VU le projet de décompte général concernant le marché de l'entreprise GARTISER établi le 16 janvier 2020 par le cabinet d'architecture IXO, maître d'œuvre du projet de restructuration et d'extension du complexe sportif,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité la restitution à l'entreprise GARTISER du montant des pénalités d'absence aux réunions de chantier pour un montant de 2 600 € HT.

4. Administration communale

2020-796AC Validation du programme 2020 de l'Office National des Forêts (ONF) relatif aux travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été saisi par l'Office National des Forêts de la proposition de travaux forestiers et l'état de prévision des coupes pour l'année 2020.

Les prévisions de coupes relatives au programme des travaux d'exploitation pour 2020 portent sur un volume total de 10 m³ de bois d'œuvre de type Feuillus, ce qui génèrera une dépense estimée à 280 € HT d'abattage et de façonnage et 90 € HT de débardage, soit un montant total de frais d'exploitation de 370 euros HT.

Les recettes prévisionnelles brutes des ventes provenant des coupes sont estimées à 500 € HT.

Le bilan prévisionnel des coupes serait par conséquent bénéficiaire à hauteur de 130 € HT.

En ce qui concerne le programme de travaux patrimoniaux, l'ONF prévoit des travaux de maintenance pour 540 € HT (entretien du parcellaire), et des travaux d'infrastructure pour 330 € HT (entretien des accotements et talus), soit un montant total de 870 € HT.

Monsieur le Maire informe par ailleurs l'assemblée qu'un devis sera présenté préalablement à l'engagement de chaque opération.

L'article 12 de la « Charte de la forêt communale » consignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que cette proposition doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le programme des travaux forestiers pour l'année 2020 tels que détaillé ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux

ET APPROUVE l'état d'assiette des coupes pour l'année 2020 proposé par l'ONF.

ANNEXE 3 : Programme travaux d'exploitation et état de prévision des coupes

ANNEXE 4 : Programme d'actions 2020

5. Personnel Communal

2020-797PC **Création d'un poste d'adjoint technique territorial titulaire à temps non complet**

- VU** les délibérations du conseil municipal de mise à jour du tableau des emplois permanents autorisant le Maire à recruter des agents en contrat aidé,
- VU** les Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE) signés par l'agent de la commune concerné à compter du 08/09/2016 ;
- VU** les Contrats Emploi Compétences (CEC) signés par l'agent de la commune concerné à compter du 11/09/2018 ;

CONSIDERANT que l'agent occupant le poste d'agent d'entretien des locaux publics et de restauration scolaire donne entière satisfaction,

CONSIDERANT que le CEC prend fin au 11 mars 2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité la création à compter du 12 mars 2020 d'un emploi à temps non complet d'adjoint technique territorial titulaire, pour les fonctions d'agent de nettoyage et de restauration scolaire.

DIT que la durée hebdomadaire de service est fixée à 24 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

6. Urbanisme – Affaires Immobilières

2020-798UAI **Vente d'un terrain communal au profit de M. et Mme Thierry GRASSER**

- VU** le courrier joint en annexe de M. et Mme GRASSER en date du 29.10.2019,
- VU** l'avis des domaines en date du 30.01.2020,
- VU** le projet de division du cabinet BAUR géomètre expert en date 05.02.2020,

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité la cession d'un terrain sis rue du Balstein à Herrlisheim Section 22, Parcelles (1)/65 d'une contenance de 1.11 ares selon plan joint, au prix de 16 000 € HT l'are, soit la somme de **17 760 € HT**, au profit de **M. et Mme Thierry GRASSER, domiciliés** 19 rue du Balstein à HERRLISHEIM (67850),

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tous les actes y afférant.

La somme à acquitter devra être versée avant la signature de l'acte de vente.

ANNEXE 5 : Plan du terrain

2020-799UAI Cession de terrains communaux à la société AMELOGIS

- VU** la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2018, portant sur la cession des terrains communaux relatifs au lotissement « Rue des Vosges » au profit de la Sté AMELOGIS,
- VU** le lotissement « rue des Vosges » usage d’habitat individuel en cours de réalisation à Herrlisheim par la société AMELOGIS,
- VU** le schéma d’orientation d’aménagement et de programmation du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi), et le phasage du secteur sud de Herrlisheim approuvé en date du 08 novembre 2019,
- VU** la réunion des commissions Réunies en date du 25 novembre 2019,
- VU** La proposition commerciale de la Sté AMELOGIS en date du 02 décembre 2019,
- VU** la délibération du 9 décembre 2019 portant accord de principe de cession des terrains communaux situés dans le secteur CARS à la société AMELOGIS.
- VU** les devis relatifs aux travaux de démolition et de désamiantage de l’atelier technique municipal,
- VU** l’avis des Domaines en date du 30.01.2020,
- VU** la nouvelle proposition commerciale de la société AMELOGIS en date du 3 février 2020,

CONSIDERANT que les terrains sont classés en zone IAU1t du PLUi, et que ce secteur a pour vocation d’accueillir un quartier à dominante d’habitat, ainsi qu’un secteur mixte et commercial,

CONSIDERANT que cette zone peut être ouverte à l’urbanisation dans le cadre d’un aménagement d’ensemble d’une surface minimale de 0.5 ha,

CONSIDERANT que pour assurer une continuité homogène et harmonieuse de la 2^{ème} tranche du lotissement, il est approprié que la gestion soit réalisée en collaboration avec l’aménageur du lotissement « rue des Vosges », en l’occurrence la Sté AMELOGIS,

CONSIDERANT que AMELOGIS s’engage à réaliser, conformément au PLUi et aux orientations d’aménagement et de programmation (OAP) qui y figurent, un projet d’aménagement à destination d’habitat en assurant, tant par la mixité que par la politique de prix, l’accès au logement de jeunes ménages en accord avec les attentes de la population de Herrlisheim.

Le conseil municipal,

DECIDE à l’unanimité de céder plusieurs terrains communaux classés en zone IAU1t du règlement du PLUi, au profit de la Société AMELOGIS, 11 rue du Marais à STRASBOURG (67000), selon détails ci-dessous,

Etape 1 :

| Section | Numéro | Contenance (ares) | Lieudit / adresse |
|--------------|--------|-------------------|-------------------|
| 14 | 98 | 22,62 | KREUZGEWANN |
| 15 | 223 | 11,87 | KATZENMAETTELWEG |
| TOTAL | | 34,49 a | |

Le prix de vente des terrains est fixé à **6 500,00 € l’are**, soit un montant total de **224 185,00 €**.

Etape 2 :

| Section | Numéro | Contenance (ares) | Lieudit / adresse |
|--|--------|-------------------|-------------------|
| 22 | 102 | 20,90 | RUE DES VOSGES |
| 22 | 103 | 19,39 | RUE DES VOSGES |
| 22 | 104 | 10,26 | RUE DES VOSGES |
| 22 | 105 | 10,55 | RUE DES VOSGES |
| 22 | 309 | 5,90 | GLOECKELBERG |
| 22 | 307 | 6,05 * | GLOECKELBERG |
| *(partie IAU1t uniquement, environ 3 ares) | | | |
| TOTAL | | 70.36 a | |

Le prix de vente des terrains est fixé à **5 827,17 € l'are**, soit un montant total de 409 999,68 € arrondi à **410 000,00 €**

Soit une surface totale de 104.85 ares pour **un montant total de cession de 634 185 €**.

PRECISE que les conditions d'achat suivantes seront intégrées dans le futur acte de vente :

- * Parcelles section 14 n° 98 et 223 :
 - P.L.U.I. purgé du recours des tiers, sans autres conditions suspensives
- * Parcelles section 22 n° 307, 309, 102, 103, 104 et 105 :
 - Signature d'une promesse de vente avec conservation de la jouissance du bien pour la commune jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente devant intervenir dans un délai maximum de 48 mois, assorti des conditions suspensives suivantes :
 - Terrain et hangar libres de toute occupation le jour de la vente et absence de prescriptions de fouilles archéologiques
 - Obtention du permis d'aménager purgé de tous recours
 - Obtention de l'autorisation de démarrer les travaux au titre de la loi sur l'eau sans prescription de mesures compensatoires, destruction de zone naturelle ou espèces protégées.

PREND ACTE que les frais de démolition et de désamiantage de l'atelier technique municipal seront pris en charge par la société AMELOGIS suite à la signature de l'acte de vente précité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente et promesses de vente ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 8 : Plans des terrains réservés à la société AMELOGIS.

7. Intercommunalité

2020-800CCPR: **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Par délibération du 18 juin 2018, le conseil communautaire a modifié l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la création, l'aménagement, l'entretien des voiries, des aires de stationnement, de l'éclairage public et de tous les aménagements et ouvrages annexes d'embellissement d'intérêt communautaire de sorte à intégrer :

- Les points d'arrêt des gares de Kilstett, Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim, Sessenheim, Rountzenheim et Roeschwoog sur le territoire du Pays Rhéan.
- Les pôles d'échanges intermodaux - gares et leur environnement selon les périmètres définis et visant à faciliter le rabattement multimodal notamment sur le parvis piéton, les arrêts de transport collectifs, le stationnement deux roues avec places en abri fermé ou non, les parkings de surface, les bornes de recharge électrique, la libération-reconstitution d'emprises ferroviaires nécessaires à la réalisation de stationnement, le cheminement piéton et cyclable.
- L'accompagnement et le conseil permettant la création, mutation, optimisation des points d'arrêt ferroviaires.

Les conséquences de cette prise de compétence ont été évaluées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 2 décembre 2019.

Au vu du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), il est proposé aux communes de compenser financièrement le transfert sur la base des charges relatives au renouvellement des équipements existants. La somme correspondante sera prélevée sur les attributions de compensation.

Le rapport de la commission doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dès que les conditions de majorité seront remplies, il appartiendra au conseil communautaire de déterminer le montant des attributions de compensation. Un montant prévisionnel est joint au rapport de la CLECT.

A défaut d'approbation dans le délai de trois mois, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du préfet.

VU la délibération du conseil communautaire portant modification de l'intérêt communautaire ;

VU l'article 1609 nonies C –IV et V du code général des impôts régissant la CLECT et l'évaluation des transferts ;

VU le rapport d'évaluation de la CLECT du 2 décembre 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT et

PREND ACTE des montants à prélever sur les attributions de compensation selon le détail suivant :

| Communes | Montant à prélever (€) |
|-----------------------|-------------------------------|
| DALHUNDEN | 0 |
| DRUSENHEIM | 3 570 |
| FORSTFELD | 0 |
| FORT-LOUIS | 0 |
| GAMBSHEIM | 5 106 |
| HERRLISHEIM | 7 828 |
| KAUFFENHEIM | 0 |
| KILSTETT | 1 065 |
| LEUTENHEIM | 0 |
| NEUHAEUSEL | 0 |
| OFFENDORF | 0 |
| ROESCHWOOG | 6 282 |
| ROPPEHEIM | 705 |
| ROUNTZENHEIM-AUENHEIM | 0 |
| SESSENHEIM | 5 679 |
| SOUFFLENHEIM | 0 |
| STATTMATTEN | 0 |
| TOTAL | 30 235 |

ANNEXE 6 : Le rapport présenté à la commission locale d'évaluation des charges transférées

2020-801CCPR Présentation de l'état d'avancement du Projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan (CCPR)

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

ENTENDU la présentation de l'état d'avancement du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays-Rhénan présenté par Alexandre WENDLING, adjoint au Maire et Conseiller communautaire,

EN PREND ACTE.

ANNEXE 7 : Bilan 2019 et perspectives 2020 du projet de territoire de la communauté de communes du pays rhénan

Fin des débats.

**Le secrétaire de séance,
M. Laurent GEORG, conseiller municipal.**

| VERSIONS |
|--------------------------------|
| ✓ Conseil Municipal (10/02/20) |

Rapport sur les orientations budgétaires

Exercice 2020

| | |
|--|----|
| I -Environnement économique..... | 2 |
| I.1 -Situation internationale..... | 2 |
| I.2 -Situation française | 2 |
| II -Finances publiques françaises..... | 3 |
| II.1 -Situation générale..... | 3 |
| II.2 -Comptes publics..... | 4 |
| II.3 -Le budget de l'État..... | 4 |
| II.4 -Les concours de l'État aux collectivités..... | 5 |
| II.5 -Situation des finances locales | 5 |
| II.6 -Situation des communes..... | 6 |
| II.7 -Taxe d'habitation | 7 |
| III -Exécution budgétaire 2019 | 8 |
| IV -Recettes de fonctionnement..... | 9 |
| IV.1 -Dotations et participations | 9 |
| IV.2 -Impôts et taxes | 9 |
| IV.3 -Autres recettes de fonctionnement..... | 12 |
| IV.4 -Recettes totales..... | 12 |
| V -Dépenses de fonctionnement | 12 |
| V.1 -Charges à caractère général..... | 12 |
| V.2 -Charges de personnel..... | 13 |
| V.3 -Autres charges de fonctionnement | 13 |
| V.4 -Charges financières | 14 |
| VI -Projets d'investissement et financement | 15 |
| Voirie – Programme 2019 - 2020..... | 15 |
| Rénovation des écoles – Programme EHI – EJP - EMPET | 15 |
| Bâtiments – Programme 2019 – 2020 (CSC, foyer d'aviculture, presbytère)..... | 15 |
| Cessions de terrains..... | 16 |
| VII -Structure et gestion de la dette | 16 |
| VII.1 -Emprunts - programme d'investissement 2019 - 2020 | 16 |

I - Environnement économique

Source : La Banque postale¹

I.1 - Situation internationale

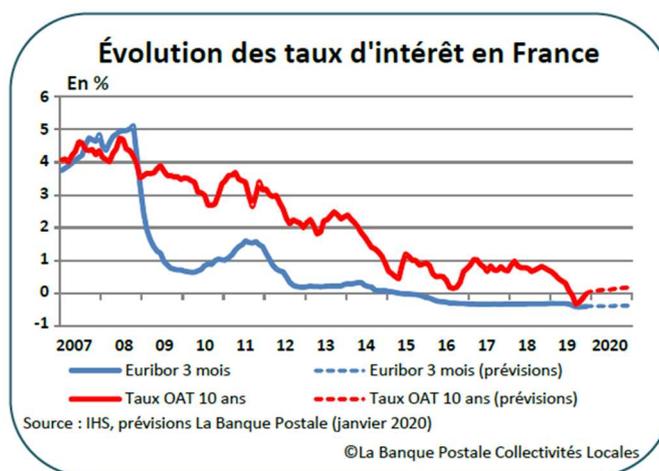
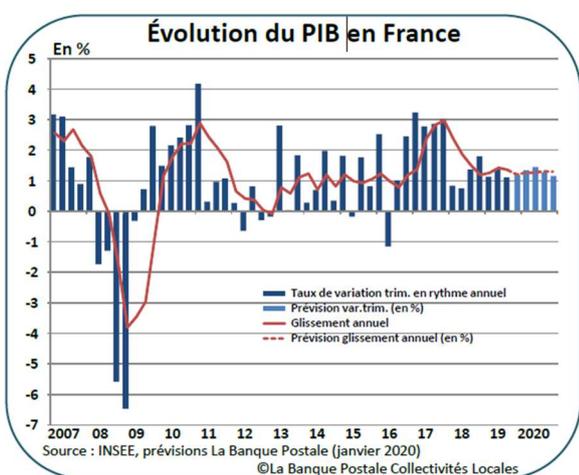
La croissance mondiale pourrait être de l'ordre de 3%, soit un niveau plus faible que la tendance de long terme (autour de 3,5% par an). Le prix du pétrole ne devrait augmenter que modérément avec toutefois une incertitude liée aux tensions géopolitiques.

Dans la zone euro, la croissance se situerait autour de 1,3% en 2020. L'investissement des entreprises, qui est resté très dynamique jusqu'ici, décélérerait graduellement dans un contexte de croissance économique modérée. L'inflation devrait s'élever à 1,1%.

I.2 - Situation française

La croissance française serait encore soutenue en 2020 par la consommation des ménages, en partie due à un allègement de l'impôt sur le revenu. Le PIB pourrait progresser de 1,3% en 2020 puis ralentir l'année suivante. Les prévisions d'inflation sont de 1,3% en 2020 contre 1,2% en 2019. Le taux de chômage poursuivrait sa décrue passant de 8,8% en 2018 à 7,7% en 2020.

Les taux d'intérêts devraient rester à un niveau faible dans les prochains mois.



¹<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes.economiques.html>

| Indicateurs économiques en France | 2019 | 2020 |
|---|-------------|------------|
| PIB total ° | 2 417 Mds € | 2 479 Mds€ |
| Taux de croissance | 1,4% | 1,3% |
| Taux de chômage | 8,2% | 7,7% |
| Taux d'épargne des ménages (% du revenu après impôts) | 14,9% | 15,0% |
| Déficit public (% du PIB)° | -3,2% | °-2,2% |
| Inflation | 1,2% | 1,3% |

sources : Banque postale sauf ° provenant de la loi de finances

II - Finances publiques françaises

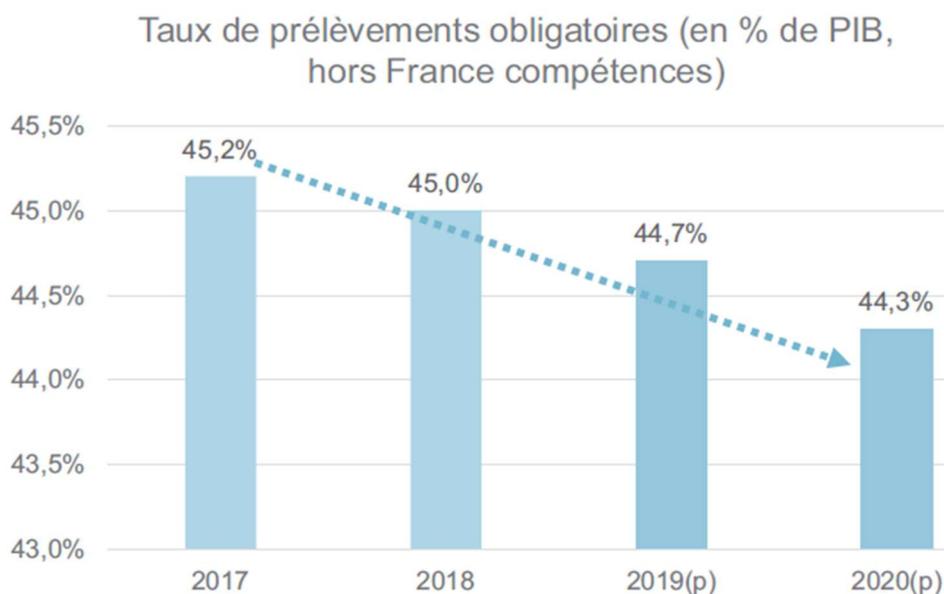
Source : Projet de loi de finances 2020

II.1 - Situation générale

Le déficit public de 2019 s'établirait à 3,1%. Dans le projet de loi de finances pour 2020, le Gouvernement envisage de le faire baisser à 2,2% du PIB. Le niveau d'endettement public commencerait à décroître en 2020 et se situer à 98,7% du PIB.

Le Gouvernement entend, par ailleurs, baisser le poids de la dépense publique par rapport à la richesse nationale. Celle-ci passerait de 53,8% du PIB en 2019 à 53,4%. Le corollaire est une baisse du taux des prélèvements obligatoires (voir graphique ci-dessous).

Pour l'État, la charge prévisionnelle de la dette est évaluée à 39 Mds €².

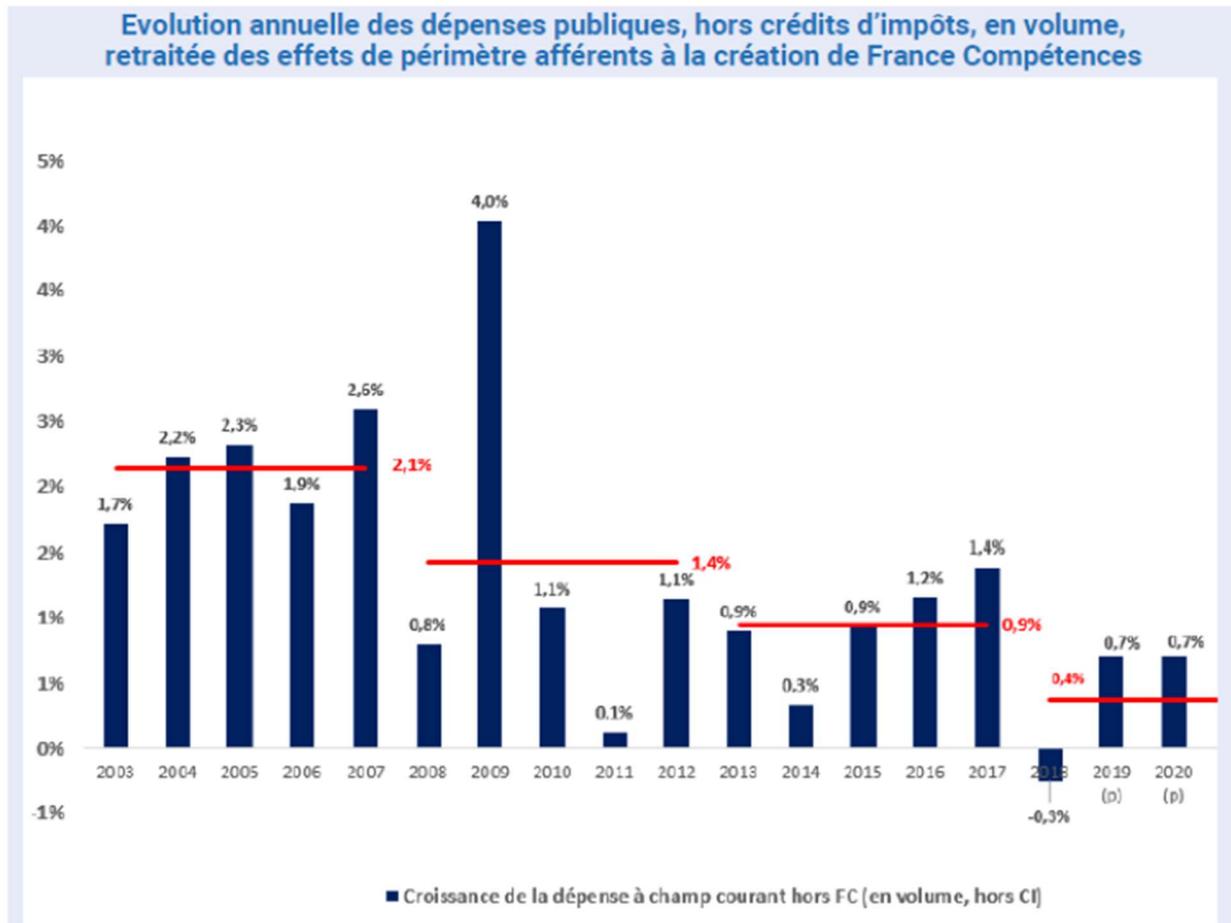


²Projet de loi de finances pour 2019
Commune de HERRLISHEIM – ROB 2020

II.2 - Comptes publics

En 2017, les dépenses publiques se sont globalement élevées à 1 292 Mds €³, dont 251 Mds pour les administrations publiques locales (APUL), soit 20% du total.

L'évolution des dépenses publiques devrait poursuivre son ralentissement opéré depuis une quinzaine d'années.



II.3 - Le budget de l'État

Le solde général du budget de l'État, tel qu'il ressort du projet de loi de finances pour 2020 se présente synthétiquement de la manière suivante :

³<https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/budget-comptes-etat/budget-etat/approfondir/fondamentaux/toutes-administrations-publiques>

| En milliards d'euros, comptabilité budgétaire | Exécution 2017 | Exécution 2018 | LFI 2019 | Révisé 2019 | PLF 2020 |
|---|-------------------|-------------------|---------------|----------------|--------------|
| Dépenses nettes¹ | 382,8 | 386,2 | 394,7 | 391,2 | 399,2 |
| <i>dont dépenses du budget général</i> | 322,6 | 325,2 | 332,7 | 329,3 | 337,0 |
| <i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i> | 43,8 | 40,3 | 40,6 | 40,7 | 40,9 |
| <i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i> | 16,4 | 20,6 | 21,4 | 21,2 | 21,3 |
| Recettes nettes | 309,5 | 309,3 | 286,0 | 292,7 | 306,1 |
| <i>dont impôt sur le revenu</i> | 73,0 | 73,0 | 70,4 | 72,6 | 75,5 |
| <i>dont impôt sur les sociétés</i> | 35,7 | 27,4 | 31,4 | 31,8 | 48,2 |
| <i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i> | 152,4 | 156,7 | 129,2 | 129,2 | 126,1 |
| <i>dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</i> | 11,1 | 13,7 | 13,2 | 13,1 | 14,5 |
| <i>dont autres recettes fiscales</i> | 23,4 | 24,6 | 29,2 | 31,5 | 27,5 |
| <i>dont recettes non fiscales</i> | 13,8 | 13,9 | 12,5 | 14,5 | 14,4 |
| Solde des budgets annexes | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Solde des comptes spéciaux | 5,5 | 0,8 | 1,0 | 2,2 | 0,0 |
| SOLDE GÉNÉRAL | -67,7 | -76,0 | -107,7 | -96,3 | -93,1 |

Le budget présente un déficit prévisionnel de 93,1 Mds €.

II.4 - Les concours de l'État aux collectivités

Les concours de l'État aux collectivités locales s'élèvent à 49 Mds €, soit un montant sensiblement équivalent à celui de l'année précédente. Cependant, l'évolution des différentes enveloppes est contrastée. Les variables d'ajustement marquent une nouvelle baisse cette année. Pour le bloc communal, cela concerne principalement la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-10M€). Le fonds de compensation de la TVA est abondé de 351 M€.

II.5 - Situation des finances locales

Source : La Banque postale⁴

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la cinquième année consécutive (39,4 milliards d'euros, + 8,5 %). Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, mais également des bases des taxes ménages. Les recettes de fonctionnement (227,3 milliards d'euros) augmenteraient plus rapidement (+ 2,1 %) que les dépenses de fonctionnement (187,9 milliards d'euros, + 0,9 %, soit une évolution inférieure à l'objectif national fixé par la loi). Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement (+ 9,2 %), financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+ 9,5 %). L'encours de dette s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, en légère progression.

Le bloc communal représente 56% des dépenses totales des collectivités territoriales.

⁴Note de conjoncture sur les finances locales de septembre 2019
Commune de HERRLISHEIM – ROB 2020

II.6 - Situation des communes

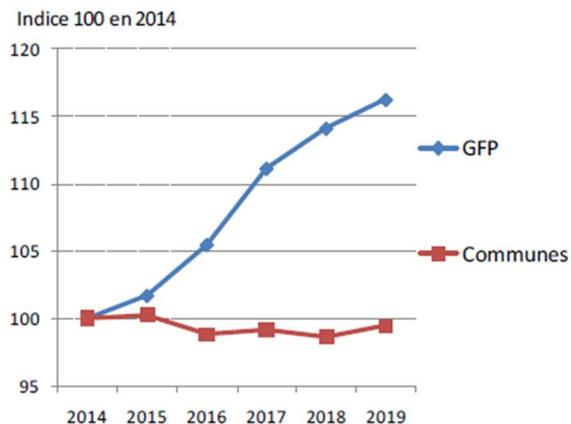
Source : Direction générale des collectivités locales (DGCL)⁵

En 2019, les dépenses des communes sont au même niveau qu'en 2014, au début de la mandature. En tenant compte de l'inflation, elles ont donc baissé. On observe, par ailleurs, une prise en charge de plus en plus importante des dépenses au niveau intercommunal.

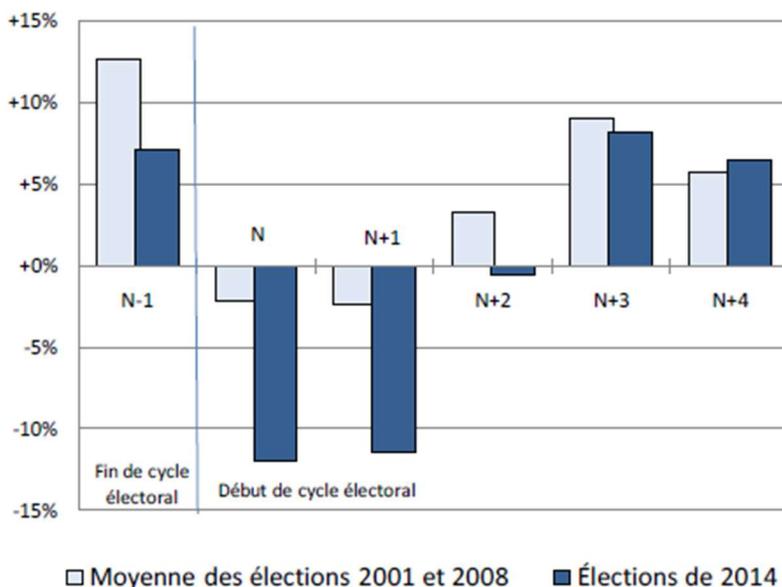
Rapportées à la population, les dépenses, mais également les recettes, sont très fortement corrélées à la taille des communes. Selon la DGCL, l'épargne brute est cependant très similaire d'une strate à l'autre.

Au vu du diagramme ci-dessus, des économies d'échelle apparaissent clairement sur les achats et les frais de personnel.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, connaissent un cycle dépendant des échéances électorales, avec des dépenses augmentant sensiblement en fin de cycle.



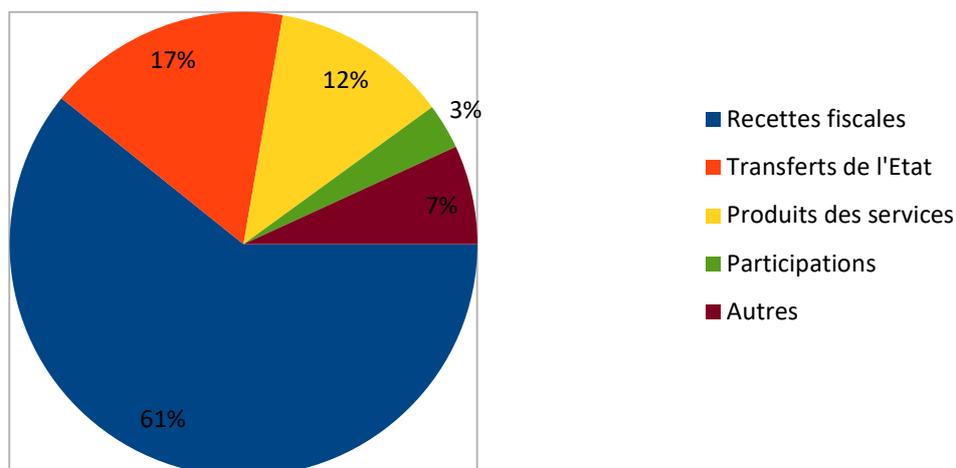
Évolution des dépenses de fonctionnement



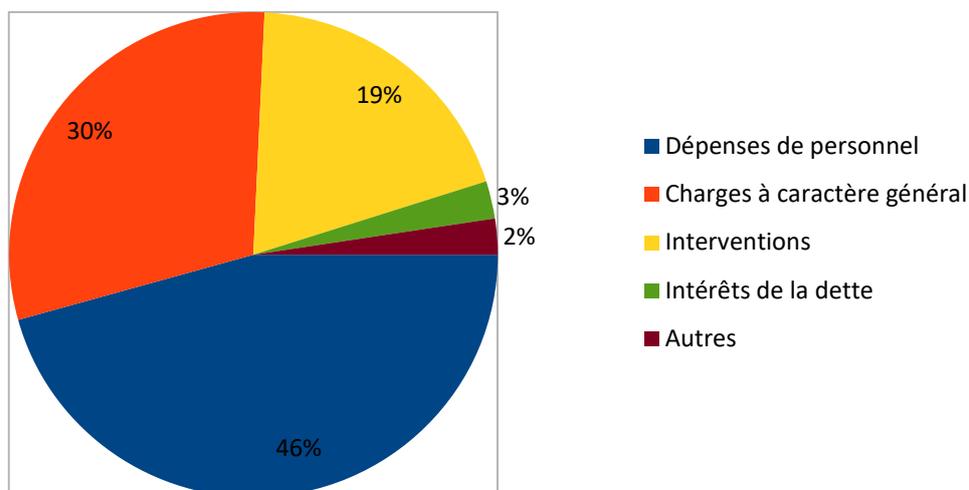
Au niveau national, les ressources du bloc communal sont principalement constituée de recettes fiscales (61%). Les transferts de l'État, dont les dotations, représentent que 17% des ressources.

Les dépenses sont constituées à 46% de dépenses de personnel et à 30% de dépenses à caractère général. Ces deux postes représentent les trois quarts des dépenses.

Structure des recettes du bloc communal (2018)



Structure des dépenses du bloc communal (2018)



II.7 - Taxe d'habitation

L'année 2020 marquera le dernier des trois paliers de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Les 20% restants verront leur taxe d'habitation supprimée d'ici 2023. La taxe subsistera résiduellement pour les résidences secondaires et les locaux professionnels qui y sont soumis.

Les communes et leurs groupements ne voteront plus de taux de taxe d'habitation en 2020. Les bases d'imposition évolueront selon une revalorisation forfaitaire de 0,9%. Le produit fiscal sera donc obtenu par application du taux voté en 2019 aux bases revalorisées.

A compter de 2021, le produit de taxe d'habitation sera compensé par le transfert de la taxe foncière départementale pour les communes et une quote-part de TVA pour les groupements.

Les recettes de TVA sont très dépendantes de la conjoncture. En rythme de croisière, elles sont dynamiques (+3% par an en moyenne depuis 2013). Toutefois, une période de récession est susceptible de faire chuter le produit.

III - Exécution budgétaire 2019

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 de la commune de Herrlisheim se présente de la manière suivante :

| | CA HERRLISHEIM 2019 | CA EMMD 2019 | TOTAL 2019 |
|--------------------------|---------------------|--------------|----------------|
| Fonctionnement | | | |
| Recettes | 4 000,9 | 141,2 | 4 142,1 |
| Dépenses | 3 791,3 | 126,0 | 3 917,3 |
| Résultat N | 209,6 | 15,2 | 224,8 |
| Solde N-1 | 367,5 | - 6,0 | 361,5 |
| Investissement | | | |
| Recettes | 3 090,6 | 1,4 | 3 092,0 |
| Dépenses | 2 661,0 | 0,0 | 2 661,0 |
| Résultat N | 429,6 | 1,4 | 431,0 |
| Solde N-1 | -518,8 | 17,9 | - 500,9 |
| Restes à réaliser | - 339,2 | - 5,6 | - 344,8 |
| Résultat global | 148,7 | 22,9 | 171,6 |

chiffres en milliers d'euros

IV - Recettes de fonctionnement

IV.1 - Dotations et participations

Les dotations et participations sont enregistrées au chapitre 74 du budget et regroupent l'ensemble

des dotations de l'État et les subventions de fonctionnement reçues des partenaires.

| <i>Chapitre 74 – Dotations et participations - Prévisions pour 2020 (en K€)</i> | | |
|---|---------|---------|
| BP2019 | CA 2019 | BP 2020 |
| 585 | 584 | 593 |

| <i>Chapitre 74 – Evolution pluriannuelle des Dotations et participations (en K€)</i> | | |
|--|--------|--------|
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 674 | 692 | 652 |

| <i>Chapitre 74 – Evolution pluriannuelle des Dotations et participations (en M€)</i> | | | |
|--|--------|--------|------------------------|
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 571 | 556 | 584 | 2014 – 2019 : - 13,4 % |

IV.2 - Impôts et taxes

a - Structure des produits perçus en 2019

Les impôts et taxes sont enregistrés au chapitre 73.

Analyse - Les recettes fiscales de la Commune proviennent pour l'essentiel de trois impôts : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et dans une moindre mesure la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

b - Perspectives pour 2020

L'article 5 de la loi de finances 2020 prévoit :

- la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023 : 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020 ; pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Entre 2021 et 2023, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants sera "nationalisé" et affecté au budget de l'État ;
- la disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation ;
- en deçà de 10 000 euros, les petites communes surcompensées pourront conserver cette somme ;
- en complément, transfert d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales et qui sera reversée à partir du compte d'avances des collectivités territoriales. Les départements, les EPCI et la Ville de Paris seront compensés par une part de TVA via le compte d'avances aux collectivités ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont

maintenues respectivement sous le nom de « taxe d'habitation sur les résidences secondaires » et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" (THRS) et de « taxe sur les locaux vacants » (TLV) ;

Impôts ménages

En 2020, la variation physique des bases pourrait évoluer d'environ de 1 %. En tenant compte d'une revalorisation forfaitaire des bases 0,9 %, et du système de compensation/correction de la taxe d'habitation via le transfert de la part départementale de la TFB, il est possible de prévoir un supplément de recettes d'environ 13 K€ (hors hausse du taux).

Autres impôts et taxes

Les **attributions de compensations (AC)** versées par la communauté de communes du pays rhéan dans le cadre du passage de l'EPCI en fiscalité professionnelle unique (FPU) sont identiques à celles versées en 2019 pour s'établir à 796 K€ en 2020.

La taxe additionnelle sur les droits de mutations a dégagé un produit de 45 K€ en 2019. Cette somme devrait être relativement stable en 2020.

En l'absence de précisions à ce stade, les recettes issues de la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur l'électricité (que le conseil municipal a maintenu au niveau de 2015) demeurent inchangées dans le budget.

c - Projections

A taux constants, les projections pour 2020 des produits des impôts et taxes sont les suivantes :

| <i>Chapitre 73 – Prévisions à taux constants pour 2020 du produit des impôts et taxes (en M€)</i> | | |
|---|--------|--------|
| BP2019 | CA2019 | BP2020 |
| 2,029 | 2,011 | 2,030 |

| <i>Chapitre 73 – Evolution pluriannuelle des produits des impôts et taxes (en M€)</i> | | |
|---|--------|--------|
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 2,008 | 2,043 | 2,069 |

| <i>Chapitre 73 – Evolution pluriannuelle des produits des impôts et taxes (en M€)</i> | | | |
|---|--------|--------|-----------------------|
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 2,100 | 2,004 | 2,011 | 2014 – 2019 : + 0,1 % |

d - Décisions fiscales

Les décisions en matière de taux pouvant être prises par le conseil municipal sont calculées en établissant le produit attendu des taxes directes locales : ce produit est déterminé en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget défini par la commune, diminué des ressources obtenues hors produit de la fiscalité directe locale et majoré de certains prélèvements.

| |
|---|
| <i>RAPPEL - Evolution pluriannuelle des taux de la taxe d'habitation (en %)</i> |
|---|

| | | |
|------|------|-------|
| 2014 | 2015 | 2016 |
| 9,54 | 9,92 | 10,17 |

RAPPEL - Evolution pluriannuelle des taux de la taxe d'habitation (en %)

| | | | |
|-------|-------|-------|-----------------------|
| 2017 | 2018 | 2019 | |
| 10,27 | 10,37 | 10,37 | 2014 – 2019 : + 8,7 % |

RAPPEL - Evolution pluriannuelle des taux de la taxe sur le foncier bâti (en %)

| | | |
|-------|-------|-------|
| 2014 | 2015 | 2016 |
| 11,06 | 11,50 | 11,90 |

RAPPEL - Evolution pluriannuelle des taux de la taxe sur le foncier bâti (en %)

| | | | |
|-------|-------|-------|------------------------|
| 2017 | 2018 | 2019 | |
| 12,14 | 12,38 | 12,38 | 2014 – 2019 : + 11,9 % |

Les taux de référence 2018 relatifs aux taxes locales sont les suivants :

Taux communaux moyens de la strate (3 500 – 5 000 habitants)

- TH : 14,29 %
- TFB : 18,89 %
- TFNB : 49,42 %

IV.3 - Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement représentent 15 % des recettes réelles.

| <i>Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes - Prévisions pour 2020 (en K€)</i> | | |
|---|---------|---------|
| BP2019 | CA 2019 | BP 2020 |
| 287 | 315 | 288 |

| <i>Chapitre 70 – Evolution pluriannuelle des produits des services, domaines et ventes (en K€)</i> | | |
|--|--------|--------|
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 351 | 289 | 344 |

| <i>Chapitre 70 – Evolution pluriannuelle des produits des services, domaines et ventes (en K€)</i> | | | |
|--|--------|--------|-----------------------|
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 357 | 336 | 315 | 2014 – 2019 : - 9,0 % |

IV.4 - Recettes totales

Les recettes réelles de fonctionnement – hors résultat - pourraient être les suivantes :

| <i>Recettes réelles de fonctionnement (en M€)</i> | | | |
|---|--------|------------------------|-------|
| BP2019 | CA2019 | BP2020 | |
| 3,062 | 3,832 | <i>au fil de l'eau</i> | 3,085 |

Les recettes réelles de fonctionnement du BP2019 n'intègrent pas les opérations d'ordre (amortissement des subventions transférées : 150 K€) ainsi que l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (149 K€)

V - Dépenses de fonctionnement

V.1 - Charges à caractère général

Poste de dépense principal après les charges de personnel, les charges à caractère général seront impactées par l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales (inflation) de + 1,67 % sur 1 an.

Malgré cette hausse entraînant naturellement une augmentation des charges à caractère général d'environ 16 K€, une volonté de maîtriser l'autofinancement de la commune est concrétisée par une réduction de 6 % des crédits ouverts au chapitre 011 entre 2019 et 2020,

| <i>Chapitre 011 – Charges à caractère général (en M€)</i> | | |
|---|--------|--------|
| BP2019 | CA2019 | BP2020 |
| 1,093 | 0,975 | 1,030 |

| <i>Chapitre 011 – Evolution pluriannuelle des Charges à caractère général (en M€)</i> | | |
|---|--------|--------|
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 0,910 | 0,880 | 0,968 |

| <i>Chapitre 011 – Evolution pluriannuelle des Charges à caractère général (en M€)</i> | | | |
|---|--------|--------|-----------------------|
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 0,984 | 0,926 | 0,957 | 2014 – 2019 : + 5,2 % |

V.2 - Charges de personnel

| <i>Chapitre 012 – Charges de personnel (en M€)</i> | | |
|--|--------|--------|
| BP2019 | CA2019 | BP2020 |
| 1,289 | 1,280 | 1,306 |

Les charges de personnel représentent en 2019 42,1 % des recettes de fonctionnement contre 53,3 % en moyenne pour les communes de la strate 3 500 – 5 000 habitants (*source : impots.gouv.fr – minefi ratios 2018*)

Une augmentation des charges salariales de 1,35 % liée au glissement vieillesse-technicité (GVT) est prévue en 2020.

| <i>Chapitre 012 – Evolution pluriannuelle des Charges de personnel 2014-2019 (en M€)</i> | | |
|--|--------|--------|
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 1,138 | 1,191 | 1,189 |

| <i>Chapitre 012 – Evolution pluriannuelle des Charges de personnel 2014-2019 (en M€)</i> | | | |
|--|--------|--------|----------------------|
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 1,248 | 1,244 | 1,280 | 2014-2019 : + 12,5 % |

V.3 - Autres charges de fonctionnement

Cet agrégat comprend les chapitres comptables 014 Atténuation de produits et 65 Autres charges de gestion courante.

| <i>Autres charges de fonctionnement (en K€)</i> |
|---|
| |

| | | |
|--------|--------|--------|
| BP2019 | CA2019 | BP2020 |
| 277 | 264 | 280 |

| | | |
|---|--------|--------|
| <i>Evolution pluriannuelle des Autres charges de fonctionnement (en K€)</i> | | |
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 339 | 334 | 336 |

V.4 -

| | | | |
|---|--------|--------|------------------------|
| <i>Evolution pluriannuelle des Autres charges de fonctionnement (en K€)</i> | | | |
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 337 | 223 | 264 | 2014 – 2019 : - 22,1 % |

V.5 - Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts de la dette.

| | | |
|--|--------|--------------------------|
| <i>Chapitre 66 - Charges financières (en K€)</i> | | |
| BP2019 | CA2019 | BP2020 |
| 60 | 71 | 62 (hors nouvel emprunt) |

| | | |
|--|--------|--------|
| <i>Chapitre 66 - Evolution pluriannuelle des charges financières (en K€)</i> | | |
| CA2014 | CA2015 | CA2016 |
| 125 | 116 | 90 |

| | | | |
|--|--------|--------|------------------------|
| <i>Chapitre 66 - Evolution pluriannuelle des charges financières (en K€)</i> | | | |
| CA2017 | CA2018 | CA2019 | |
| 82 | 76 | 71 | 2014 – 2020 : - 43,2 % |

VI - Projets d'investissement et financement

Les crédits proposés pour l'exercice 2020 sont donnés à titre indicatif et sous réserve des arbitrages et décisions budgétaires à venir.

Eclairage public – Programme 2019 - 2020

| Coût total | Réalisations | Reports 2019 | BP 2020 | Reste à financer |
|------------|--------------|--------------|---------|------------------|
| 261 467 | 83 507 | 52 960 | 125 000 | |
| Recettes : | FCTVA (2020) | | | 11 415 |
| 35 742 | FCTVA (2021) | | | 24 27 |

VI.1 - Voirie – Programme 2019 - 2020

| Coût total | Réalisations | Reports 2019 | BP 2020 | Reste à financer |
|------------|--------------|--------------|---------|------------------|
| 407 134 | 173 012 | 33 622 | 200 500 | |
| Recettes : | FCTVA (2020) | | | 23 651 |
| 55 656 | FCTVA (2021) | | | 32 005 |

VI.2 - Rénovation des écoles – Programme EHI – EJP - EMPET

| Coût total | Réalisations | Reports 2019 | BP 2020 | Reste à financer |
|------------|-----------------------------|--------------|---------|------------------|
| 1 857 229 | 1 338 053 | 499 176 | 20 000 | |
| Recettes : | Subvention CD67 (2019) | | | 27 742 |
| 581 625 | Subvention DETR (2019-2020) | | | 300 000 |
| | FCTVA (2019-2020) | | | 182 912 |
| | FCTVA (2021) | | | 70 971 |

VI.3 - Bâtiments – Programme 2019 – 2020 (CSC, foyer d'aviculture, presbytère)

| Coût total | Réalisations | Reports | BP 2020 | Reste à financer |
|------------|--------------|---------|---------|------------------|
| 230 661 | 126 192 | 77 969 | 26 500 | |

| | | |
|---------------------------|---|--------|
| Recettes : 157 703 | FCTVA (2020) | 20 700 |
| | FCTVA (2021) | 14 281 |
| | Subventions d'équipement versées | 55 722 |
| | Fonds de concours intercommunal (Schéma Périscolaire) | 67 000 |

VI.4 - Cessions de terrains

| Recettes totales | Réalisations | Reports | BP 2020 | Reste à percevoir |
|------------------|--|---------|---------|---|
| 1 273 535 | 788 765 | 60 395 | 346 195 | 78 180 |
| | Vente de terrains nus (Amelogis TR.1, Carré de l'Habitat, Friederich, Fuchs Industrie, promesses de ventes Amelogis TR.2, Idée Verte...) | | | <i>Projet urbain partenarial Amelogis (PUP)</i> |

VII - Structure et gestion de la dette

VII.1 - Emprunts - programme d'investissement 2019 - 2020

| Recettes totales | Réalisations | Reports | BP 2020 | Reste à percevoir |
|------------------|--|---------|---------|-------------------|
| 990 000 | 990 000 | 0 | 0 | |
| Recettes : | Un prêt fixe sur 15 ans d'un montant de 990 K€ au taux de 1,1 % a été souscrit en 2019 pour financer le programme d'investissement. La 1ère échéance du prêt sera à verser le 31.01.2020 | | | |

L'encours total de la dette représente 2 381 000 € début 2020, soit un ratio de 489 € par habitant contre 762 € par habitant en moyenne pour les communes de la strate 3 500 – 5 000 habitants.

L'encours de la dette représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la commune représente en 2018, 5 années d'épargne brute, à comparer avec le seuil d'alerte de ce ratio situé à 11-12 ans d'épargne brute.

La capacité de désendettement représentera environ 6 années d'épargne brute en 2021 (hors nouvel emprunt) à condition de maintenir un seuil d'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) minimum d'environ 400 K€.

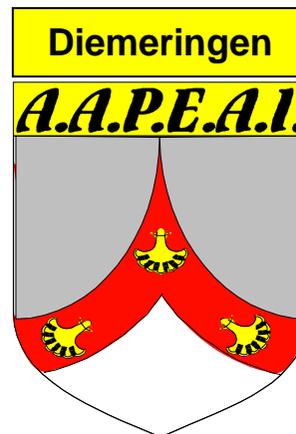
ANNEXE :

Analyse rétrospective et prospective des équilibres financiers de la commune de Herrlisheim (2013 - 2020)

| COMMUNE DE HERRLISHEIM - ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS | | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| | C.A. | C.A. | C.A. | C.A. | C.A. | C.A. | Réal. | Prév. |
| Recettes courantes de fonctionnement | 3107 | 3272 | 3239 | 3244 | 3197 | 3022 | 3055 | 3070 |
| Dépenses de gestion | 2476 | 2387 | 2406 | 2493 | 2569 | 2393 | 2523 | 2550 |
| Epargne de gestion | 631 | 885 | 833 | 751 | 628 | 629 | 532 | 520 |
| Taux d'épargne de gestion (en %) | 20,3 | 33,8 | 22,6 | 21,6 | 18,4 | 17 | 17,4% | 16,9% |
| Résultat financier | -114 | -125 | -116 | -90 | -82 | -76 | -71 | -62 |
| Résultat exceptionnel | 20 | 367 | 443 | 233 | 125 | 29 | 752 | 405 |
| EPARGNE BRUTE | 537 | 1127 | 1160 | 894 | 671 | 582 | 1213 | 863 |
| Taux d'épargne brute (en %) | 17,3% | 34,4% | 35,8% | 27,6% | 21,0% | 19,3% | 39,7% | 28,1% |
| Tx d'épargne brute hors résult. exceptionnel (en %) | 16,6% | 23,2% | 22,1% | 20,4% | 17,1% | 18,3% | 15,1% | 14,9% |
| Remboursement du capital de la dette | 256 | 203 | 1381 | 199 | 148 | 152 | 660 | 236 |
| EPARGNE NETTE | 281 | 924 | -221 | 695 | 523 | 430 | 553 | 627 |
| Taux d'épargne nette (en %) | 9,1 | 25,4 | -6 | 20 | 15,4 | 9,5 | 16,1 | 16,1 |
| Dépenses d'investissement (hors rembt dette) | 4662 | 1555 | 999 | 550 | 1087 | 1685 | 1851 | 1350 |
| Recettes d'investissement (hors emprunt) | 3875 | 1334 | 1291 | 594 | 1006 | 1016 | 1039 | 1125 |
| BESOIN (+) / CAPACITÉ (-) DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS avant emprunt | -787 | -221 | 292 | 44 | -81 | -669 | -812 | -225 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (avant emprunt) | -506 | 703 | 71 | 739 | 442 | -239 | -259 | 402 |
| Excédent (+) / Déficit (-) reporté de N-1 (001) | 345 | 440 | 201 | -284 | -307 | -393 | -519 | -89 |
| BESOIN (+) / CAPACITÉ (-) DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS avant emprunt | -161 | 1143 | 272 | 455 | 135 | -632 | -778 | 313 |
| Emprunt contracté | 1150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 500 | 990 | 0 |
| ENCOURS DE LA DETTE | 2611 | 2351 | 2092 | 1871 | 1710 | 1554 | 1391 | 2381 |
| Capacité de désendettement (en années) | 4,9 | 2,1 | 1,8 | 2,1 | 2,5 | 2,7 | 1,1 | 2,8 |
| Cap. de désendet. hors résult. exceptionnel | 5,1 | 3,1 | 2,9 | 2,8 | 3,1 | 2,8 | 3,0 | 5,2 |



**MARS /AVRIL
2020**





S'OUVRIRE A L'AUTRE. S'OUVRIRE AU MONDE

Tel est l'intitulé d'un des axes majeurs du projet d'établissement du lycée André Maurois de Bischwiller.

C'est dans cette optique qu'une équipe d'enseignants, soutenue par la direction, les collègues ainsi que les parents d'élèves, a décidé de mettre en œuvre ce projet en direction des élèves intéressés.

Cette aventure hors du commun s'appuie sur différentes motivations :

- 🚲 **S'ouvrir à soi**, repousser ses limites de façon raisonnable et raisonnée, se prouver ce dont chacun peut être capable, en relevant un défi sportif ;
- 🚲 **S'ouvrir à l'autre**, partager une aventure avec des lycéens et des professeurs du même établissement, des adultes bénévoles mais également des jeunes en situation de handicap;
- 🚲 **S'ouvrir au monde**, aller à la rencontre des voisins allemands et autrichiens tout au long d'un itinéraire s'éloignant des axes routiers et longeant le Danube, avec comme destination finale la capitale VIENNE;
- 🚲 **S'ouvrir**, découvrir, apprendre par le biais d'une expérience unique, lors d'un moment de partage privilégié en dehors du contexte scolaire traditionnel. C'est aussi l'occasion pour chacun de s'impliquer dans la vie associative et assumer des responsabilités par le biais de l'association créée à cet effet : LES RAIDEURS FOUS.

A l'heure de l'ouverture souhaitée des frontières pédagogiques, ce projet, ralliant des jeunes tous membres de la cité scolaire, et des adultes également membres de cette cité scolaire ou encore retraités ou amis, constitue une aventure extraordinaire dans la vie d'un établissement scolaire et unique pour ses jeunes participants.



LE RAID BISCHWILLER – VIENNE (Autriche)

Objectif : Rallier la capitale de l'Autriche à VTT. Rejoindre les sources du Danube et longer ce fleuve mythique en empruntant l'Eurovélo 6. Au rythme des coups de pédale, traverser le Sud de l'Allemagne puis le Nord-ouest de l'Autriche pour rallier, enfin, Vienne, sa capitale enchantée, célèbre pour sa vie culturelle.

L'ensemble du trajet représente environ **1040 km** ; il prendra 10 jours et ce, à VTT, plus 1 jour sur place pour la découverte de la capitale autrichienne.

Cette aventure concernera **40 vététistes et 10 personnes** pour le suivi et la logistique.

Les participants seront :

- 🚲 Des lycéens du lycée-collège André Maurois de Bischwiller
- 🚲 Des professeurs du lycée-collège André Maurois de Bischwiller
- 🚲 Des anciens personnels du lycée-collège André Maurois de Bischwiller.
- 🚲 Des personnes « extérieures » à l'établissement intéressées par le défi sportif et humain (enseignants retraités, parents d'élèves, conjoints, amis...)
- 🚲 Des jeunes en situation de handicap (AAPEAI de Diemeringen) et leurs encadrants.

Le RAID Bischwiller- Vienne se déroulera du 30 mars au 10 avril 2020.



LES RAIDEURS FOUS – CUVÉE 2020

Les élèves cyclistes

De Terminale : BALDAUF Morgane - GOERST Lucie - MONTENERI Maxime

De Première : GEYER Corentin - PAGGIN Thibaut

De Seconde : BOOS Mariah - DUPUY Gauthier - ELRIZZ Houssein - FERRANDON Nathan - FINCK Lucas - LEONHARDT Vincent

LOMMATZSCH Kévin - PHILIPPS Ameline – RIESS Elsa - ROCH Jeanne - VOLTZENLOGEL Nathan - WEILER Rouwen

De Troisième : BASTIEN Nina - GENEL Sabri - GOUTTIERE Anaïs - PIQUE Maël - POUPARD Elie - STHRAUSS Elouan

Les jeunes de l'AAPEAI de DIEMERINGEN : GRUMBACH Sylvain (ESAT) - MITSCHER Maxime (IMPro)

REINHARD Daniel (ESAT) - TAESCH David (ESAT)

4

Les adultes de la caravane

Jean-Luc ANTOINE / Retraité - Etienne HEIDMANN / Enseignant retraité - Marie - Claude HEIDMANN / Enseignante retraitée - Benoît HEILMANN HEINTZ / Professeur d'Allemand - Nathalie HEILMANN HEINTZ / Préparatrice en pharmacie – Christophe MARTY/ Professeur de mathématiques - Thierry NEICHEL / Chauffeur qualifié - Patrick SCHINI / Retraité - Jean-Claude SEYLLER / Professeur

Les adultes cyclistes

Camille DEFER / Professeur d'Éducation Physique et Sportive - Cécile DARDE WIED / Professeur d'allemand - Emmanuel DUCHAINE / Professeur de physique - Jean-Michel ILTIS / Professeur retraité, Président des Raideurs fous - Christophe KAUTZMANN / Parent d'élève - Bernard LAFLEURIEL/ Retraité - Sébastien MAPPS / Parent d'élève - Jean-Louis MARTZ / Retraité - Patrick MOSSER / Parent d'élève - Jean-Paul STUDY / Professeur retraité – Thiphanie THORR / Professeur d'Éducation Physique et Sportive - Dominique BURGUN /Educateur Technique Spécialisé – Jean-Noël HARTER / directeur d'ESAT - Lucien SITTE /retraité

LES ÉTAPES



5

Etape 1 : Bischwiller-Hornberg
Le 30 mars - 90 km

Etape 2 : Hornberg- Fridingen
Le 31 mars -105 km

Etape 3 : Fridingen-Ehingen
Le 1^{er} avril - 102 km

Etape 4 : Ehingen-Höchstädt an der Donau
Le 2 avril - 92 km

Etape 5 : Höchstädt an der Donau-Vohburg an der
Donau
Le 3 avril - 104 km

Etape 6 : Vohburg an der Donau-Wörth an der
Donau
Le 4 avril - 98 km

Etape 7 : Wörth an der Donau-Vilshofen an der
Donau
Le 5 avril - 105 km

Etape 8 : Vilshofen an der Donau-Linz
Le 6 avril - 119 km

Etape 9 : Linz-Melk
Le 7 avril - 106 km

Etape 10 : Melk-Vienne (Lycée français)
Le 8 avril - 116 km

Retour à Bischwiller en bus le vendredi 10 avril

Projet d'ouverture au monde du handicap en partenariat avec l'AAPEAI

Afin d'ouvrir nos jeunes au monde qui les entoure en leur faisant découvrir le monde du handicap, les Raideurs fous ont renouvelé leur proposition à l'AAPEAI (l'Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés d'Alsace Bossue) d'intégrer à leur aventure plusieurs jeunes en situation de handicap au Raid. En effet, cette initiative prise depuis 2018 pour le raid Berlin avait été un réel enrichissement pour tous les participants.

Ainsi 1 jeune de l'IMPRO (Institut Médical Professionnel) et 3 jeunes travailleurs ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) participeront au parcours à VTT. Ils seront encadrés par deux moniteurs.

Afin de souder les deux groupes de jeunes, des entraînements communs ainsi qu'un weekend commun seront organisés. Chacun des 4 jeunes en situation de handicap sera en outre « parrainé » par un groupe de 4 ou 5 lycéens qui veilleront plus particulièrement à leur bonne intégration.



PROGRAMME DE PRÉPARATION

- Juin 2019 : détermination de la destination
- Septembre 2019 : annonce aux élèves de troisième, seconde et anciens raideurs du projet pour préinscription
démarrage des entraînements tous les mercredis (50 km) et un samedi matin sur deux sur les périodes scolaires, ainsi que deux journées complètes pendant les vacances scolaires
- Novembre 2019: réunion d'information avec les parents
Inscriptions définitives
- Janvier/février 2020 : atelier de mécanique vélo et préparation musculaire en lieu et place de certains entraînements extérieurs
- 07 et 08 mars 2020 : week-end préparatoire
- 30 mars 2020 : départ en fanfare depuis le lycée de Bischwiller
- 08 avril 2020 : arrivée à Vienne
- 09 avril 2020 : découverte de la capitale autrichienne
- 10 avril 2020 : retour en bus

7

SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Cartes-photos souvenir de l'arrivée à Vienne
- Page Facebook Les Raideurs Fous
- Relations presse
- Véhicules
- Album-photo et/ou vidéo souvenir
- Vêtements et accessoires des participants



LE SAVOIR-RAIDER

1992

Bischwiller → Mont Aiguille (France)

11 jours, 18 000 m de dénivelé positif
880 km, 12 lycéens, 35 personnes au total

2004

Bischwiller → Zweibrücken (Allemagne – lycée jumelé)

1 jour et demi, 110 km, sous la pluie et
dans la boue
50 VTTistes, élèves et enseignants

2007

Bischwiller → Katowice (Pologne – lycée jumelé)

13 jours, 1 300 km, à travers champs et
forêts
18 élèves, 17 adultes

2010

Bischwiller → Istanbul (Turquie – capitale de la culture)

30 jours, 3 000 km à travers 10 pays
23 élèves, 20 adultes

2011

Bischwiller → Zweibrücken (Allemagne – lycée jumelé)

3 jours, 250 km
17 élèves, 12 adultes

2012

Bischwiller → Hornberg (Allemagne – ville jumelée)

3 jours, 260 km
19 élèves, 13 adultes

2013

Bischwiller → Neustadt / Heidelberg / Karlsruhe (Allemagne)

4 jours, 360 km
17 élèves, 13 adultes

2014

Bischwiller → Prague (République tchèque)

10 jours, 950 km
21 élèves, 19 adultes

2015

Bischwiller → Sélestat (France) par la Traversée du Massif Vosgien

**Raid « solidaire » avec les travailleurs
des Esat de Haguenau et Bischwiller**

15 élèves
18 adultes



LE SAVOIR-RAIDER ...suite...

2016

Bischwiller → Rotterdam (Pays-Bas – embouchure du Rhin)
10 jours, 860 km, le long du Rhin
21 élèves, 18 adultes

2017

Bischwiller → Elbeuf (France – Normandie)
10 jours, 806 km, sur les traces d'André Maurois
25 élèves, 20 adultes

2018

Bischwiller → Berlin (France – Allemagne) avec les participants de l'AAPEAI de Diemeringen
11 jours, 854 km, à traverser l'Allemagne jusqu'à la capitale réunifiée
22 élèves, 20 adultes

2019

Bischwiller → SAINTES MARIES DE LA MER avec les participants de l'AAPEAI de Diemeringen
10 jours, 962 km et en ligne de mire, la Méditerranée
29 élèves, 20 adultes

LES RÉCOMPENSES OBTENUES

AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT
Fais-nous rêver
2008 - 2009 *Associations*



SANDHAAS D'OR 2015
catégorie « Jeunesse – entreprise citoyenne »

10

AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT
Fais-nous rêver
2008 - 2009 *Associations*



**PRIX JEUNES DE LA TOLÉRANCE
MARCEL RUDLOFF 2010
ACADÉMIE DE STRASBOURG**



NOUS CONTACTER



ÉTABLISSEMENT

Lycée Collège André MAUROIS
1 rue du lycée
67240 BISCHWILLER

Tél. : 03.88.06.27.67
Fax : 03.88.06.27.68

Proviseur : Philippe BOUCHET

11

LES RAIDEURS FOUS

Jean-Michel ILTIS, Président
Benoît HEILMANN, Vice-président
Jean-Claude SEYLLER, Trésorier
Jean-Marie MUNCH, Secrétaire

Mail : lesraideursfous@laposte.net ou jeanmiltis@free.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Les-raideurs-fous-1375461666030378/>

**Au plaisir de vous rencontrer pour vous relater notre aventure
Sportivement vôtres
Toute l'équipe des Raideurs fous**



PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - HERRLISHEIM - Année 2020

| COUPES A FACONNER (PREVISIONS) | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------------|----------|---------------------------------|---------------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------|----------|---------------------|----------------------------|--|------------|-----------|--|
| PARCELLES | BOIS D'OEUVRE | | BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU | | | | VOLUME NON FACONNE | | VOLUM E TOTAL | RECETTE BRUTE HT (€) | DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT | | | RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€) |
| | Feuillus | Résineux | Bois d'Industrie Feuillus | Bois d'Industrie Résineux | Chauffage | Abattage et façonnage | | | | | Débardage | | | |
| | | | | | | En régie | A l'entreprise | | | | | | | |
| | m3 | m3 | m3 | m3 | m3 | (stères) | m3 | (stères) | m3 | (A) | (B) | (C) | (E) | A-(B+C+E) |
| Chablis | 10 | | | | | | | | 10 | 500 | | 280 | 90 | 130 |
| Sous-Total | 10 | | | | | | | | 10 | 500 | | 280 | 90 | 130 |

| COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS) | | | | | | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|---------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------------------|
| PARCELLES | VOLUME TIGES | | VOLUME HOUPIER ET TAILLIS | | VOLUME TOTAL m3 | RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT |
| | Feuillus m3 | Résineux m3 | Feuillus m3 | Résineux m3 | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Total | | | | | | |

| VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€) | | | | |
|---|--|------------|--|------------|
| Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale : | | | Dépenses HT de débardage et de câblage | 90 |
| Salaires + charges ouvriers : | | | Honoraires | 19 |
| Charges patronales (43 %) : | | | Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT | |
| Total : | | | Autres dépenses HT (€) | |
| Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise : | | 280 | | |
| Total dépenses HT d'abattage et de façonnage : | | 280 | | |
| Frais totaux d'exploitation (HT) | | 389 | BILAN NET PREVISIONNEL HT (€) | 111 |
| TVA sur les frais d'exploitation : | | 41 | | |

Observations :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par J.P. SCHMITT

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré, il donne son accord pour la vente de gré à gré et dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application des articles L.214.6 et suivants du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A

Hatten

le 20/12/2019

A

le

Le Responsable de l' Unité Territoriale

Le Maire,

Pierre SCHNEIDER

FORÊT COMMUNALE d' HERRLISHEIM

| | |
|--|--|
| Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE NORD ALSACE UT HATTEN-STRASBOURG route de Seltz 67690 HATTEN Tél : 03 88 72 36 38 | Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE De HERRLISHEIM 1 RUE D'OFFENDORF 67850 HERRLISHEIM |
|--|--|

Veillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

| DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues | Qté | Un. | Montant estimé (€ HT) | Nature (1) |
|--|-------|-----|-----------------------|---------------|
| TRAVAUX DE MAINTENANCE | | | | |
| <input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire Localisation : FC HERRLISHEIM (panneaux aux 2 entrées) | 10,00 | MLI | | F |
| Sous-total | | | 540,00 € HT | |
| TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE | | | | |
| <input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus Localisation : FC Herrlisheim ETF EXT | 1,50 | KM | | F |
| Sous-total | | | 330,00 € HT | |

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------------|
| Total Investissement | Total Fonctionnement | Total : 870,00 € HT |
| 0,00 € HT | 870,00 € HT | |

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

| | |
|--|--|
| Remarques de la Collectivité | |
| | |
| Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, JEAN-PHILIPPE SCHMITT Date : 20/12/2019 | Programme reçu le : Le représentant de la collectivité, |


 Pierre Schneider /
 Responsable de l'Unité Territoriale
 ONF de Strasbourg-Hatten

VILLE DE HERRLISHEIM



PROJET DE DIVISION

Rue Balstein
section 22 parcelle n° 311/65

Echelle : 1/500ème

Nota : - les surfaces sont données à titre indicatif et seront définitives qu'après arpentage des terrains.

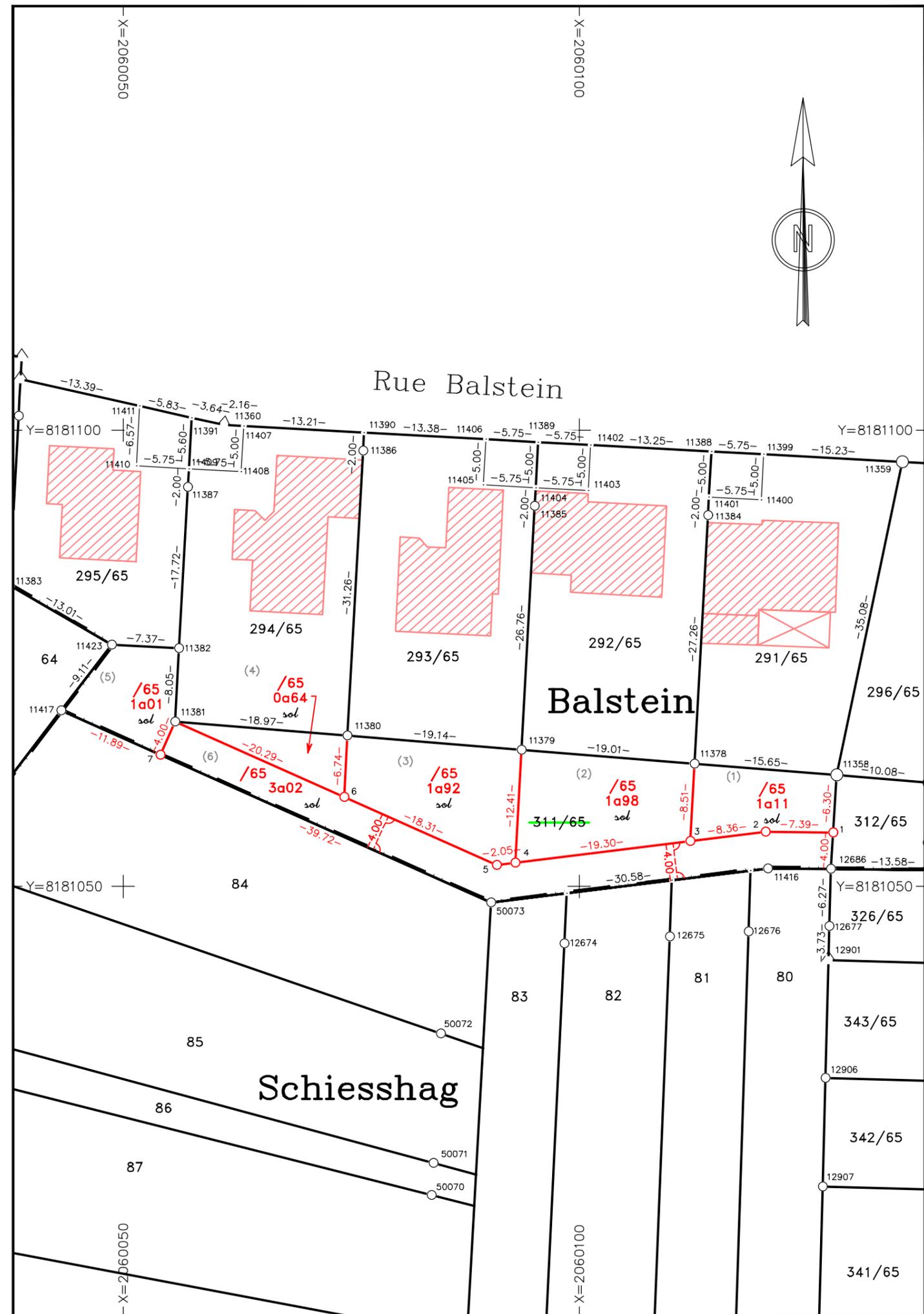


5 rue des Soeurs Tél. : 03 88 63 87 87
67501 Haguenau Cedex Fax : 03 88 63 87 88

info@cabinetbaur.fr
www.cabinetbaur.fr

réf. dossier : 1942000314
planimétrie : RGF CC49
altimétrie :

Levé le
Edité le 5 février 2020
Modifié le





COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Séance du 2 décembre 2019

Procès-verbal

Pôles d'échanges multimodaux

Sous la présidence de M. Louis Becker,

Présents : Mme Lorette Pihen (Dalhunden), MM. Jacky Keller et Jérôme Dietrich (Drusenheim), M. Robert Heimlich (Forstfeld), MM. Gérard Janus et Jean-Louis Marfing (Fort-Louis), MM. Hubert Hoffmann et Gabriel Wolff (Gamsheim), MM. Rémy Bubel et Arnold Geissert (Kauffenheim), M. Francis Laas et Mme Francine Hummel (Kilstett), MM. Gérard Lehmann et Marc Antoni (Leutenheim), MM. Clément Philipps et Jean-Pierre Schneider (Neuhaeusel), M. Denis Hommel (Offendorf), M. Michel Lorentz (Roeschwoog), M. René Stumpf (Roppenheim), M. Joseph Ludwig et Mme Bénédicte Klöpfer (Rountzenheim-Auenheim), MM. Robert Metz et Jean-Louis Huck (Sessenheim), M. Camille Scheydecker (Soufflenheim), M. Jean-Jacques Merkel et Mme Elisabeth Rieger (Stattmatten)

Assistent également à la réunion : M. Gabriel Muller (Kilstett), M. Noël Ludwig (Trésor public), MM. Emmanuel Martz, Pascal Meyer et Olivier Corbé (CCPR)

Excusés : Mme Judith Heitz, MM. Laurent Mockers, Charles Haberstich, Mme Anne Criqui, Mme Geneviève Kiefer, M. Gérard Hohé, M. Albert Meyer

Sommaire

| | |
|---|----|
| Contexte réglementaire de la commission..... | 3 |
| Compétence d'aménagement des gares..... | 4 |
| Voirie..... | 6 |
| Espaces verts..... | 10 |
| Éclairage public..... | 11 |
| Mobilier urbain..... | 12 |
| Évaluation globale des charges transférées..... | 13 |
| Récapitulatif..... | 15 |
| Adoption du rapport de la CLECT..... | 16 |

Contexte réglementaire de la commission

1- Le rôle de la CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunal ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

En associant les différentes parties prenantes, le travail de la commission contribue à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Son fonctionnement est régi à la fois par le code général des impôts¹ et celui des collectivités territoriales².

2- Evaluation des charges

Aux termes de ces deux codes, les charges de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux selon une période de référence déterminée par la commission.

Le coût des équipements transférés est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé, intégrant soit le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement, soit son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières, les dépenses d'entretien ainsi que les ressources afférentes à l'équipement.

3- Délibérations de la CLECT

La CLECT a pour seul rôle d'évaluer les charges transférées. Elle statue à la majorité simple.

La commission dresse un rapport qui est transmis au conseil communautaire ainsi qu'à l'ensemble des communes membres.

¹ Article 1609 nonies C IV du code général des impôts

² Article L. 5219-5, XII du code général des collectivités territoriales

Compétence d'aménagement des gares

1- Contexte

Par délibération du 18 juin 2018, le conseil communautaire avait modifié l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la création, l'aménagement, l'entretien des voiries, des aires de stationnement, de l'éclairage public et de tous les aménagements et ouvrages annexes d'embellissement d'intérêt communautaire de sorte à intégrer :

- les points d'arrêt des gares de Kilstett, Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim, Sessenheim, Rountzenheim et Roeschwoog sur le territoire du Pays Rhénan,
- les pôles d'échanges intermodaux - gares et leur environnement selon les périmètres définis et visant à faciliter le rabattement multimodal notamment sur le parvis piéton, les arrêts de transport collectifs, le stationnement deux roues avec places en abri fermé ou non, les parkings de surface, les bornes de recharge électrique, la libération-reconstitution d'emprises ferroviaires nécessaires à la réalisation de stationnement, le cheminement piéton et cyclable,
- l'accompagnement et le conseil permettant la création, mutation, optimisation des points d'arrêt ferroviaires.

2- Principe

Cette modification a pour conséquence, d'une part, de transférer la responsabilité de l'entretien des abords des gares et, d'autre part, la réalisation des travaux de modernisation programmés à brève échéance.

Des charges effectives sont assumées jusqu'à présent par les communes. Il convient donc de procéder à un travail d'évaluation des ces charges.

Les éléments soumis à l'appréciation de la CLECT concernent les voiries, les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain en distinguant, d'une part, l'existant et, d'autre part, les extensions futures.

3- Travaux de modernisation

Par délibération du 19 novembre 2018, le conseil communautaire avait approuvé un programme de modernisation des gares de Drusenheim, Gamsheim, Herrlisheim, Roeschwoog, Rountzenheim, et Sessenheim.

L'opération globale est estimée à 1 462 682 HT. Les dépenses seront réparties entre la communauté de communes et la région Grand Est. Le solde à charge du Pays Rhénan est estimé à 689 395 € HT, somme qui se répartie comme suit :

| Gare | Reste à charge |
|--------------|----------------|
| Drusenheim | 149 700 |
| Gamsheim | 89 055 |
| Herrlisheim | 130 938 |
| Roeschwoog | 134 378 |
| Rountzenheim | 86 465 |
| Sessenheim | 98 859 |
| TOTAL | 689 395 |

4- Orientations méthodologiques

A la suite d'un recensement du contenu des emprises concernées, les charges transférées sont évaluées sur la base de ratios unitaires de coût d'entretien courant, d'une part, et de coût de renouvellement, d'autre part.

Trois périmètres distincts sont appréhendés :

- le renouvellement des immobilisations existantes ;
- l'entretien de l'existant ;
- l'entretien des extensions futures.

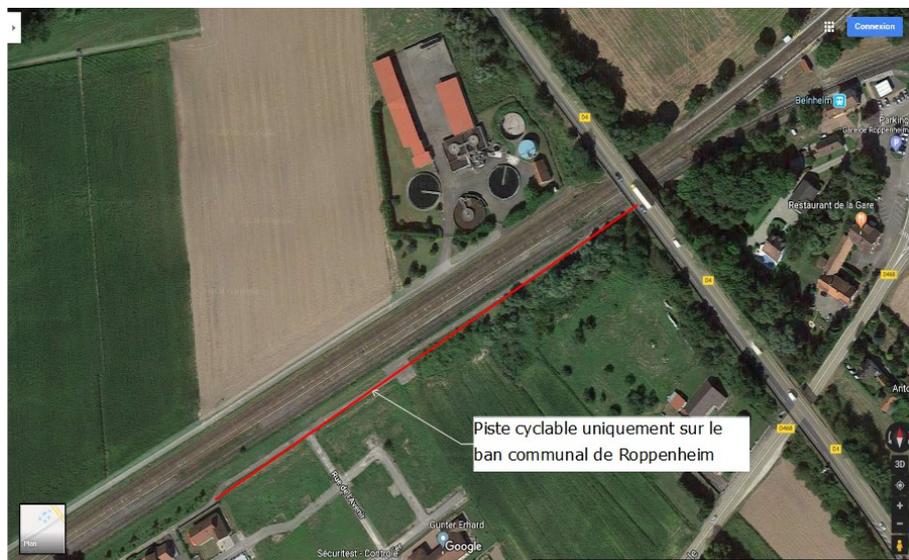
Pour chacun de ces périmètres, sont pris en considération :

- la voirie ;
- les espaces verts ;
- l'éclairage public ;
- le mobilier urbain.

Emprises

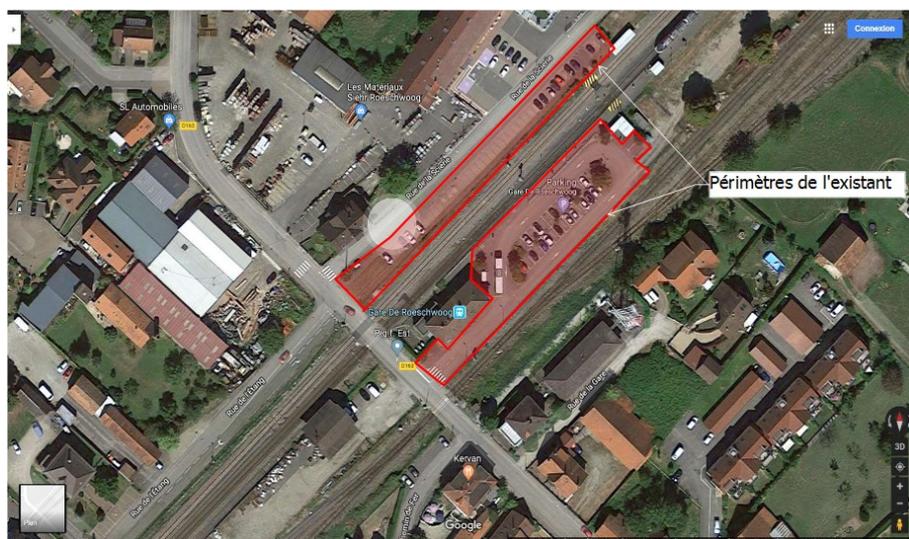
Huit communes sont concernées par le transfert de compétence, à savoir Auenheim, Drusenheim, Gamsheim, Herrlisheim, Kilstett, Roeschwoog, Roppenheim et Sessenheim.

Les emprises existantes des gares pour l'estimation des charges sont définies au moyen des plans suivants, présentés du Nord au Sud de la voie de chemin de fer.



Roppenheim

S'agissant de la commune de Roppenheim, dont la gare est située sur le ban communal de Beinheim, l'emprise considérée est celle de la piste cyclable reliant la commune à la gare. La portion prise en compte est celle dont l'entretien incombait à la commune, à savoir jusqu'à la limite du ban communal. L'intervention communale ne concerne que l'éclairage public. L'entretien de la bande de roulement de la piste cyclable relève de la compétence du département.



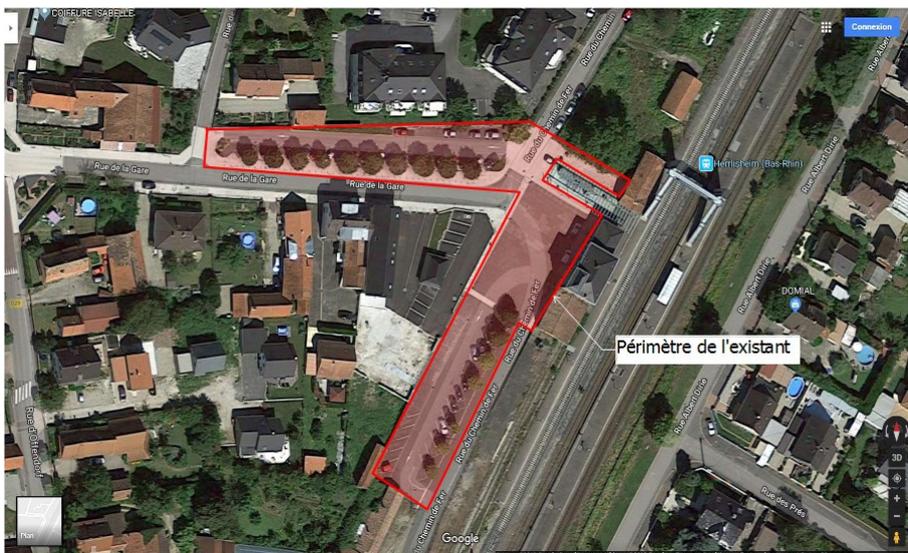
Roeschwoog



Sessenheim



Drusenheim



Herrlisheim



Gombsheim



Kilstett

Est intégré au périmètre de la gare de Kilstett l'abribus situé route nationale car fonctionnellement intégré au pôle d'échange intermodal.

Voirie

1- Superficies

Les superficies de voirie prises en compte sont les suivantes :

| Commune | Emprise actuelle (en m ²) | | État de la voirie | Emprise créé 2019-2020 (en m ²) | TOTAL |
|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------------|---|---------------|
| | dont superficie en enrobé | dont superficie pavée (*) | | | |
| Kilstett | 520 | 136 | Bon | | 656 |
| Gambsheim | 2 080 | | Moyen | 1 195 | 3 275 |
| Herrlisheim | 1 605 | 850 | Moyen | 1 675 | 4 130 |
| Drusenheim | 850 | | Moyen | 1 314 | 2 164 |
| Sessenheim (***) | 925 | 338 | Moyen | 457 | 1 720 |
| Auenheim (gare de Rountzenheim) | | | | 837 | 837 |
| Roeschwoog (**) | 1 637 | 556 | Moyen | n.c. | 2 193 |
| Roppenheim | | | | | 0 |
| TOTAL | 7 617 | 1 880 | | 5 478 | 14 975 |

(*) Les dalles engazonnées sont considérées comme des surfaces pavées.

(**) Les données relatives à la gare de Roeschwoog pourront être complétées à l'issue des études préalables.

(***) Gare de Sessenheim : la surface du parvis piéton pavé n'est pas définitivement connue – à ajuster ultérieurement.

2- Méthodologie

L'estimation de la charge transférée est faite par application d'un coût unitaire aux superficies considérées :

- d'une part pour le renouvellement complet de la voirie ;
- et d'autre part pour l'entretien courant.

Seules les emprises existantes classées en état moyen sont prises en compte dans le calcul du coût de renouvellement. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans³.

3- Ratios unitaires

3.a- Renouvellement

Le coût de renouvellement de la chaussée est estimé à :

- 31,50 € HT / m² pour l'enrobé⁴ ;
- 65,00 € HT / m² pour les pavés et dalles engazonnées.

3.b- Entretien

Le coût d'entretien de la voirie est estimé à :

³ La voirie des abords des gares est moins sollicitée que la voirie des ZA. La durée d'amortissement proposée est donc de vingt ans au lieu des quinze retenus pour les ZA.

⁴ Lors de l'évaluation des charges liées au transfert de la voirie des zones d'activités en 2014, la CLECT avait retenu la constantes de 31,50 € / m² de voirie, soit 2,10 € / m² sur une durée de quinze ans.

- 1 €HT/m²/an⁵ pour l'enrobé
- 1,20 € HT/m²/an pour les pavés et les dalles engazonnées.

Ce coût unitaire est appliqué aux surfaces considérées.

5 Ce ration de 1€/m²/an est le ratio retenu lors du transfert de la voirie des zones d'activités en 2014.

Espaces verts

1- Quantification

Sont pris en compte, au titre des charges liées à l'entretien des espaces verts :

- les surfaces enherbées ;
- les haies ;
- et les arbres.

S'agissant des surfaces existantes, la quantité prise en compte est la quantité réelle. S'agissant des surfaces futures, sont prises en compte les quantités figurant aux différents projets.

2- Méthodologie

L'estimation de la charge transférée pour l'entretien courant des espaces verts est faite par application d'un coût unitaire aux quantités retenues.

3- Ratios unitaires

Les ratios unitaires annuels pour l'entretien des espaces verts sont les suivants⁶ :

- 80 cts / m² pour la tonte des surfaces enherbées ;
- 6 € / ml de haie ;
- 40 € pour la taille d'un arbre.

Il s'agit de coûts TTC.

⁶ Il s'agit des ratios unitaires retenus lors de l'évaluation des charges liées au transfert des voiries des zone d'activités en 2014.

Éclairage public

1- Quantification

Sont pris en compte, au titre des charges liées à l'éclairage public :

- le renouvellement à terme des mâts existants ;
- la consommation électrique ;
- et l'entretien courant (renouvellement des sources lumineuses).

S'agissant des points existants, la quantité prise en compte est la quantité réelle. S'agissant des points futurs, sont pris en compte les quantités figurant aux différents projets.

2- Méthodologie

L'estimation de la charge transférée pour l'entretien courant des espaces verts est faite par application d'un coût unitaire aux quantités retenues.

3- Ratios unitaires

Les ratios unitaires partent du principe que l'ensemble des points lumineux sont en LED et donc, d'une part, que les sources lumineuses ont une durée de vie plus longue⁷, et, d'autre part, qu'elle sont moins consommatrices. Cette hypothèse a pour effet de minimiser le coût des installations actuelles d'éclairage public.

Les ratios unitaires annuels pour l'éclairage public sont les suivants⁸ :

- 1700 € pour le renouvellement d'un mât, amorti sur quinze ans ;
- 30 € par point pour le coût annuel d'entretien ;
- 20 € par point de consommation électrique⁹.

Pour mémoire, les ratios pour des points lumineux "classiques" seraient de :

- 110 € par point pour l'entretien ;
- 40 € par point pour la consommation électrique.

Remarque : l'éclairage est actuellement raccordé sur le réseau communal, sans sous-compteur. En l'absence de travaux de raccordement spécifiques les communes continueraient à payer les factures d'électricité.

⁷ La durée de vie d'une ampoule LED est estimée à 50 000 h, soit 12,5 années. Le coût d'une ampoule est de 400 €.

⁸ Il s'agit des ratios unitaires retenus lors de l'évaluation des charges liées au transfert des voiries des zones d'activités en 2014.

⁹ Coût de la consommation électrique sur la base du coût actuel de l'électricité.

Mobilier urbain

1- Quantification

Sont pris en compte, au titre des charges liées au mobilier urbain :

- les panneaux de signalisation ;
- les arceaux à vélos ;
- les corbeilles de propreté ;
- les plots et potelets ;
- et les bacs à fleurs ;
- l'abribus de Kilstett.

Seuls les éléments existants sont pris en compte.

2- Méthodologie

L'estimation de la charge transférée pour le mobilier urbain est le coût de renouvellement. Il est calculé par application d'un coût unitaire aux quantités retenues et rapporté à la durée d'amortissement.

3- Ratios unitaires

Les ratios unitaires sont les suivantes :

- 250 € HT par panneau de signalisation ;
- 170 € HT par arceau à vélos ;
- 250 € HT par corbeille de propreté ;
- 170 € HT par plot ou potelet ;
- 125 € HT par bac à fleurs ;
- 6975 € HT pour l'abribus de Kilstett (valeur historique).

Les éléments sont amortis sur une durée de vingt ans, à l'exception des corbeilles de propreté qui sont amortis sur une durée de dix ans.

Évaluation globale des charges transférées

1- Evaluation par poste

L'évaluation des charges liées au transfert de la compétence est la suivante :

| Commune | Renouvellement de l'existant | Entretien de l'existant | Entretien des emprises nouvelles | Total |
|----------------|-------------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| Kilstett | 1 065 | 1 113 | | 2 178 |
| Gamsheim | 5 106 | 4 150 | 2 634 | 11 890 |
| Herrlisheim | 7 828 | 4 459 | 3 421 | 15 708 |
| Drusenheim | 3 570 | 1 730 | 4 632 | 9 932 |
| Sessenheim | 5 679 | 4 910 | 2 148 | 12 737 |
| Auenheim | | | 1 628 | 1 628 |
| Roeschwoog | 6 282 | 4 080 | n.c. | 10 362 |
| Roppenheim | 705 | 300 | | 1 005 |
| Total | 30 235 | 20 742 | 14 463 | 65 440 |

Le projet de la gare de Roeschwoog est en phase d'études. L'évaluation de la charge sur l'emprise nouvelle est donc impossible au stade actuel de maturation du projet.

2- Flux financiers

2.a- Renouvellement de l'existant

Les charges correspondante au coût de renouvellement des immobilisations existantes seraient déduites des attributions de compensation.

2.b- Entretien des abords

Les usages voudraient que les moyens nécessaires pour faire face aux charges transférées à la communauté de communes soient décomptés des attributions de compensation.

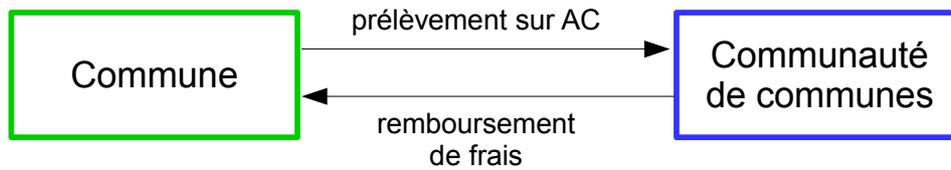
Or, la communauté de communes ne dispose pas de personnel technique permettant d'assumer par ses propres moyens l'entretien des abords des gares. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- la commune d'implantation de la gare dispose de moyens techniques suffisants pour assurer l'entretien en régie. Dans ce cas une convention de prestation de service pourrait être signée. La règle voudrait que le montant du remboursement des frais soit calculé sur la base de l'évaluation des charges transférées. Les flux financiers croisés se neutraliserait donc.
- la commune d'implantation de la gare ne dispose pas de moyens techniques. Des prestataires externes seraient sollicités. La communauté de communes peut contractualiser directement avec ces prestataires.

Deux solutions peuvent être envisagées. La première relève du cas réglementaire de prélèvement des charges sur les attributions de compensation. Les flux financiers schématisés l'illustration n°1 ci-après.

La seconde solution consisterait à neutraliser les flux par simplification de gestion. Il s'en suivraient les flux financiers illustrés sur le schéma n°Erreur : source de la référence non trouvée.

Travaux en régie communale



Travaux externalisés

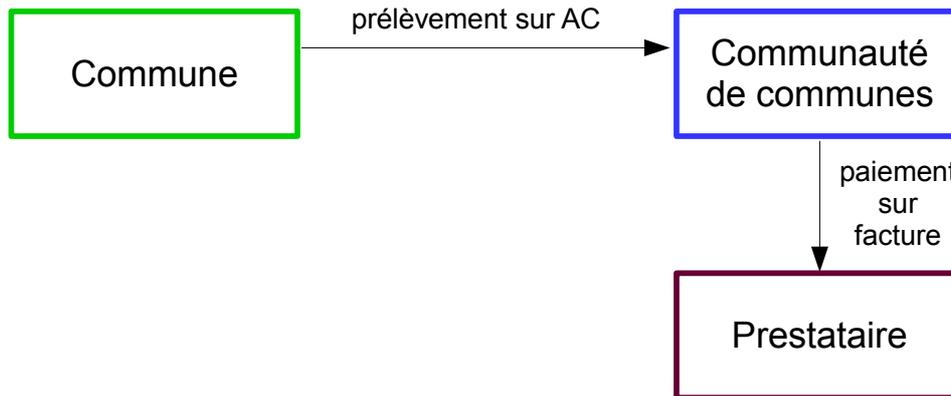


Illustration 1

2.c- Consommations électriques

L'éclairage public des abords des gares est raccordé au réseau communal, sans sous-compteur spécifique. Les travaux de différenciation des réseaux ne sont pas envisagés à court terme. Les consommations électriques resteraient donc comprises sur les factures globales adressées aux communes.

Deux solutions sont envisageables comme ci-dessus avec ou sans prélèvement sur les attributions de compensation. Les flux financiers sont illustrés ci-dessous.

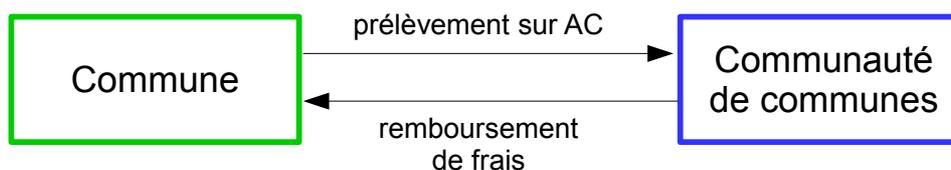


Illustration 2

3- Proposition de la commission

- Il est proposé de réviser les attributions de compensation pour les seules charges relevant du renouvellement de l'existant. Dans ces conditions, les attributions de compensation ne seront pas impactées par la maturation à venir du projet relatif à la gare de Roeschwoog.
- La communauté de communes pourra mandater les communes pour l'entretien courant par avenant aux convention de prestation de services actuelles. La prise en charge des frais se fera sur une base forfaitaire compte tenu des modalités de calcul explicitées au rapport. Les montants en jeu pourront être indexés et revus à échéances prédéfinies.

Récapitulatif

Compte tenu des délibérations de la CLECT, les charges transférées retenues sont limitées aux charges relatives au renouvellement des installations existantes.

L'incidence prévisionnelle des décisions de la CLECT sur les attributions de compensation sont détaillées ci-dessous :

| <i>Commune</i> | <i>AC actuelle</i> | <i>Charges transférées</i> | <i>AC recalculée</i> | <i>Mensualité recalculée</i> |
|-----------------------|--------------------|----------------------------|----------------------|------------------------------|
| Dalhunden | 38 024 | | 38 024 | 3 169 |
| Drusenheim | 1 586 614 | -3 570 | 1 583 044 | 131 921 |
| Forstfeld | 64 624 | | 64 624 | 5 386 |
| Fort-Louis | 132 295 | | 132 295 | 11 025 |
| Gambsheim | 1 219 942 | -5 106 | 1 214 836 | 101 237 |
| Herrlisheim | 802 545 | -7 828 | 794 717 | 66 227 |
| Kauffenheim | 14 861 | | 14 861 | 1 239 |
| Kilstett | 666 669 | -1 065 | 665 604 | 55 467 |
| Leutenheim | 163 617 | | 163 617 | 13 635 |
| Neuhausel | 47 106 | | 47 106 | 3 926 |
| Offendorf | 247 973 | | 247 973 | 20 665 |
| Ræschwoog | 311 961 | -6 282 | 305 679 | 25 474 |
| Roppenheim | 82 580 | -705 | 81 875 | 6 823 |
| Rountzenheim-Auenheim | 117 528 | | 117 528 | 9 794 |
| Sessenheim | 58 532 | -5 679 | 52 853 | 4 405 |
| Soufflenheim | 731 016 | | 731 016 | 60 918 |
| Stattmatten | 2 945 | | 2 945 | 246 |
| TOTAL | 6 288 832 | -30 235 | 6 258 597 | 521 557 |

Le montant définitif des attributions de compensation devra faire l'objet d'une décision du conseil communautaire du Pays Rhénan.

Adoption du rapport de la CLECT

1- Le processus d'adoption

Le rapport définitif de la commission sera transmis au conseil communautaire ainsi qu'à l'ensemble des communes membres. Les communes disposeront d'un délai de trois mois pour faire connaître leur décision. Le rapport de la CLECT est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, soit des deux tiers des communes représentant la moitié de la population, soit de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

2- Détermination des attributions de compensation

Déterminer le montant des attributions de compensation est une prérogative du conseil communautaire. Il doit toutefois veiller à équilibrer les transferts de charges opérés entre les communes et la communauté.

Après l'adoption du rapport de la CLECT par les communes, l'assemblée délibérante intercommunale pourra fixer le montant des attributions de compensation.

A défaut d'approbation du rapport par les communes dans les conditions de majorité et de délai, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté préfectoral sur la base d'un calcul forfaitaire.

3- Calendrier des versements

La modification des mensualités d'attributions de compensation interviendra à compter du mois qui suit la décision définitive du conseil communautaire qui pourra avoir lieu en avril ou mai 2020.



PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS RHÉNAN

Bilan 2019 - Principales actions en 2020

| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
|---|--|-----------------------|-----------------------|--|
| Elaboration d'un schéma des zones d'activités, étude d'opportunité et de faisabilité | | | | |
| | Analyse des règlements des zones et des types d'entreprises (commerciales, services, logements...) | | | |
| | Mise en place d'une nouvelle procédure avec acte de vente tripartite pour la cession de terrains communaux en ZAE | | | Mise en place du process de vente des terrains communaux dans les ZAE intercommunales, en relation avec les communes concernées pour l'application juridique de la Loi Notre. Mise en place des délibérations et pièces correspondantes. |
| | Participation au cas par cas à des projets d'entreprises (TCR à Kilstett, Système Wolff à Leutenheim, Leclerc à Soufflenheim,...) | | | En lien avec le PLUI et le PPRI, accompagnement individualisé afin de faciliter les démarches et les autorisations attendues |
| | Elaboration du schéma des ZA (hiérarchie des zones, vocations des zones en relation avec l'élaboration du PLUi) | | | Définition dans le cadre du PLUI et en tenant compte du Porter à connaissance du PPRI |
| Création, aménagement, entretien des zones d'activités économiques (industrielles, commerciales, touristiques...) | | | | |
| | Zone future : ZA Herdlach II : adaptation aux nouveaux enjeux (Siège, Caddie, accès ZA, opportunités commerciales en entrée de communes, relocalisation des entreprises locales...) - problématiques des mesures de compensation | Commune - Département | | Vente de terrains communaux par la Communauté de communes aux différents porteurs de projets / développement économique (supermarché, traiteur, garagiste). Solutionnement de la problématique SPSE sur le terrain de la future MSAP située dans Herdlach II dans le cadre de l'achat du terrain communal. |
| | Création et réalisation de la ZAC Drusenheim - Herrlisheim cf axe 2 actions 215 | | | |
| Développer une image qualitative des zones économiques dans leur ensemble | | | | |
| | Communication - promotion des zones d'activités à mettre en œuvre, signalisation | | | Nouvelle signalétique homogène réactualisée selon les besoins (notamment ZI du Ried à Herrlisheim - ZI de l'Uffried à Roeschwoog) |
| Création, aménagement, gestion et promotion d'immobilier d'entreprises (pépinières, hôtels et bâtiments relais...) | | | | |
| | | | | Réflexion à mener avec l'aménageur ZAE Axioparc |
| Animation économique du territoire : soutien et accompagnement aux projets de développement/création d'entreprises et cessions/reprises d'activité | | | | |
| | Cession des terrains aux porteurs de projets - accueil des porteurs de projets en vue d'adapter au mieux la cession aux besoins des entreprises | | | Terrains communaux = 5 délibérations / vente tripartite |
| | Mise en place d'un observatoire pour améliorer la connaissance des entreprises et de leur besoin futur en foncier | | | Observation réalisée de manière régulière avec ADIRA, Adeus, presse. A compléter en 2020 par un observatoire en lien avec la Région et l'ADIRA |
| | Mise en réseau (ADIRA, Pamina Business Club, Club des développeurs Eco Région Grand Est etc...), système de veille économique | | ADIRA - Région (POCE) | Réunion réseau ADIRA / Be Est / Pamina Business Club |
| | Mise en place des règlements de zones pour le PLUi en fonction de la vocation de la zone | | | Définition dans le cadre du PLUI en cours d'élaboration |
| | Conseil assistance aux entreprises | | | Suivi régulier |

| | | | | |
|---|--|---------------------------------------|----------------------------|--|
| | Déclinaison locale du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) de la Région et du POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) et participation au montage d'un réseau d'animateurs économiques | | Région (POCE) | Contribution à l'élaboration du POCE jusqu'à la signature du POCE de la Bande Rhénane Nord (nov. 2019) / Participation à la démarche Territoire d'industrie animée par la Région Grand Est |
| | Réseau Initiatives Alsace du Nord - partenariat en cours de réflexion | | Initiatives Alsace du Nord | Association en cours de structuration en 2019 dans la perspective d'un déploiement d'un partenariat en 2020 |
| | Animation - prospection - réseau d'entreprises - préparation d'un plan d'actions - organisation d'un évènement de rencontre des entreprises | | | Rencontre prospects / Echanges constructeurs / divers articles (Moniteur, Maxi Flash, mA) régulier site internet CCPR) / Echanges avec la CCI pour un accompagnement des entreprises soumis à PPRI / Echanges avec Chambre de Métiers / Accompagnement de l'aménageur dans le cadre du plan de communication de la ZAE AXIOPARC |
| | Mobilisation et association des entreprises à l'élaboration du plan climat | Région, Ademe | | Echanges avec les représentants chambres consulaires dans le cadre du COPIL partenarial du Plan Climat / proposition de partenariats avec les chambres en 2020 |
| Soutien et accompagnement à la création ou au maintien du commerce et de l'artisanat et veiller à une bonne répartition sur le territoire : FISAC intercommunal | | | | |
| | Organisation de comités pilotage avec les partenaires - attribution des aides directes et bilan de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) | Etat-Région-Département | | Pas de COPIL en 2019, les fonds disponibles ayant été totalement mobilisés lors des précédents COPIL. |
| | Soutien aux potiers et obtention de l'indication géographique protégée (IGP) - label | Département - Etat (contrat ruralité) | Département - Région | Approbation du conseil communautaire d'avril en vue de la signature d'une convention de moyens et d'objectifs avec l'association des potiers d'Alsace du Nord - en 2019, suivi dans le cadre d'un COPIL animé par ADT 67. Mise en relation avec la Région Grand Est. Action inscrite dans le POCE signé avec la Région Grand Est. |
| | Mise en place d'un volet d'actions en direction du commerce local et de soutien aux activités artisanales et commerciales (intérêt communautaire) | | | En réflexion PETR et commerce intégré dans le volet du POCE, ce qui permettra à terme d'apporter des aides directes |
| | Soutien au programme d'actions (Salon, mise en place support de fidélisation...) au travers l'office de tourisme intercommunal | Etat (contrat ruralité) | Etat -Département | Partenariat à prévoir entre l'EPIC et l'UPER. Poursuite du soutien à l'UPER par le biais de la convention d'objectifs et de moeys de l'EPIC (0,5 ETP). |
| Participation aux actions collectives susceptibles de maintenir et développer l'emploi dans le cadre de la maison de l'emploi compétente et de la mission locale | | | | |
| | Réflexion d'une antenne locale dans la maison de services au public | | Mission locale | A ce jour projet MSAP dédié à l'accueil des habitants exclusivement et en priorité, accueil des entreprises envisageables selon disponibilités. |
| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | <u>OBSERVATIONS</u> |
| Intégration progressive des structures de promotion touristique existantes | | | | |
| | Création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) - office communautaire au 1er janv 2019 | Etat (contrat ruralité) | | |
| | Mise en place d'un programme d'actions annuel sur 3 ans et lancement des actions prioritaires 2019 | EPIC | | Actions prioritaires 2019 : plan d'installation des RIS, Pavillon bleu à Offendorf, qualité d'accueil au Staedly, offre de locations de vélos, accueil vélo, accompagnement des communes dans le schéma des itinéraires pédestres, sports nautiques, circuit des potiers, nouvelles éditions, accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges de l'étude de faisabilité "Gamsheim - Rheinau", évènements promotionnels |
| Fédérer les professionnels de tourisme (groupements, associations ...) | | | | |
| | Reversement de la taxe de séjour au profit de l'EPIC | | | Application du nouveau barème pour les établissements non classés avec impact notamment sur les plateformes de réservation |
| | Mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CC et l'EPIC et avenant annuel 2019 | | | Avenant 2019 signé - rapport d'activités 2018 présenté en septembre |

| | | | | |
|--|---|-------------------------------------|---------------------------|---|
| Développement d'une politique touristique à vocation transfrontalière en relation avec PAMINA et Pas | | Pamina - Passage 309 | | |
| | Mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CC et Passage 309 et avenant annuel 2019 | | | Soutien exceptionnel à hauteur de 5K€ pour l'inauguration de la passerelle en sus de la convention d'objectifs et de moyens |
| | Renforcer le partenariat avec PAMINA pour le transfrontalier | Pamina | | Communauté de Communes membre de PAMINA ; Participation Pamina Business Club / Volet inscrit dans le POCE et soutien à la démarche de PAMINA pour une étude Axe ferroviaire Est - Ouest avec soutien INTERREG / Conférence des Jeunes PAMINA avec soutien du PETR |
| | Projet de création d'un pavillon de tourisme / étude de faisabilité et d'opportunité (à confier à Passage 309) | Passage 309 | | Volet inscrit dans le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) |
| Mise en place d'une démarche en relation avec l'ADEAN | | | | Cahier des charges en cours d'élaboration par Passage 309 |
| | Accompagnement de l'ADEAN à l'élaboration du Plan Climat réglementaire | ADEAN | | Dissolution ADEAN début 2019 |
| | Réflexion de la poursuite des actions et reprise au sein du PETR de la Bande Rhénan Nord | PETR BRN | | Prise en compte par le PETR de la Bande Rhénane Nord notamment par décision du lancement Plan Climat à l'échelle de la Bande Rhénane Nord en s'appuyant sur la dynamique du Pays Rhénan |
| Développement et dynamisation des réseaux de sentiers et de promenade du territoire | | | | |
| | Recensement des sentiers listés d'intérêt communautaire - état des lieux - analyse de leur vocation : mission confiée à l'EPIC | EPIC | | Expérimentation lancée à Stattmatten sur un sentier à vocation de découverte environnementale et à Kilstett pour une cheminement de mise en valeur des anciens corps de ferme : Lancement élaboration d'un schéma des sentiers fin 2019 + extensions sentiers Dalhunden et Kilstett / Dossier contrat ruralité 2020 |
| | Définition des objectifs, orientations et validation finale par la CC en vue de la mise en œuvre (investissements) | | | Engagement CC schéma directeur des itinéraires en 2020 |
| | Mise en place d'un projet de schéma des itinéraires communautaires : mission confiée à l'EPIC | EPIC - Département | ADEME | Lancement du Schéma directeur cyclable appui de l'EPIC attendu sur le volet itinéraire touristique |
| Etude, création gestion des équipements touristiques d'intérêt communautaire | | | | |
| | Transfert de la gestion et commercialisation de la zone du Staedly à l'EPIC | | | Suivi réalisé - Rapport d'activités 2018 |
| | Programme pluriannuel d'investissement de la zone du Staedly (2ème tranche : installation de 5 HLL supplémentaires avant ouverture saison 2018) | Etat - Région et Département | Etat | Projet d'installation de 6 pods en 2020 validé en Copil partenarial - soutien confirmé par l'Etat au titre du contrat de ruralité |
| | Démarche de labellisation du camping intercommunal et du port d'Offendorf : mission confiée à l'EPIC | EPIC - Etat (contrat ruralité) | Etat | Lancement démarche fin 2019 / Dossier contrat ruralité 2020 |
| Etude, création d'une signalétique (équipements, hébergements) | | | | |
| | Elaboration d'une cartographie et installation de Relais d'Information Service (RIS) | EPIC - Département | | Cartographie reprise par l'EPIC avec quelques améliorations ; lancement démarche 2ème semestre 2019 en relation avec les communes en vue de leur implantation / installation prévue d'ici 2020 / Dossier contrat de ruralité 2020 |
| Mise en place d'un schéma de développement touristique et valorisation des Portes de France | | | | |
| | Réflexion sur le projet de Passage 309 et valorisation de la Porte de France | EPIC - Passage 309 | Département | Accompagnement pour la constitution d'un cahier des charges en cours par Passage 309 |
| | Réflexion sur le projet de mise en valeur des potiers | EPIC | Département | Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association des Potiers - participation du COPIL le 16/09/2019 |
| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
| Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du périmètre retenu par adhésion au syndicat compétent | | | | |
| | Application du SCoT - Analyse de compatibilité entre SCOT et PLUi et bilan du SCOT à mi-étape | SCOT | | Bilan réglementaire à 6 ans (délibération du 25 novembre 2019) - accompagnement confié à l'ADEUS - Bilan consultable sur site internet du PETR - décision du PETR d'engager une révision |
| | Création Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) | CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin | | PCAET volontaire et POCE à l'échelle du PETR BRN / Projet de territoire adopté en janvier 2020 évolutif / Désignation par le CC de 8 délégués au conseil de développement du PETR / mise en place d'un projet de territoire du PETR transmis pour avis à la communauté de communes / installation du Conseil de Développement |
| | Contribution au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) | | | Avis défavorable au projet de SRADDET - délib. 04/04/2019 ; approbation du SRADDET par le Conseil Régional Grand Est d'ici fin 2019 |

| PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - pour passer d'une logique de village par village à une logique d'ensemble | | | | |
|--|--|---------------------------------------|---|---|
| Procédures du fait de la prise de compétence urbanisme non sécable | | | | |
| | Lancement d'une modification du PLU de Herrlisheim et PLU de Drusenheim | | Modification arrêtée fin juin 2019 suite réponse MRAE | |
| Elaboration du PLUi | | | | |
| | | Etat | | |
| | Lancement d'une étude complémentaire sur les enjeux eau et PLUi avec le SDEA | Agence de l'eau-SDEA | Etude finalisée et validée par un comité de pilotage avec la participation de l'Agence de l'Eau ; publication spécifique de l'Adeus | |
| | Pré-arrêt du PLUi et arrêt (2018) | | | |
| | De l'arrêt à l'approbation | | Approbation du PLUi le 7 novembre 2019. L'élaboration du PLUi aura nécessité près de 300 réunions au total, dont près de 200 réunions spécifiques aux communes | |
| Droit de préemption urbain | | | | |
| | Délégation de signature au président | | 480 DIA à mi-décembre 2019 + 2 subdélégation du DPU | |
| | Définition des processus et circuit d'échanges avec les communes / Réflexion sur redélégation aux communes | | Réunion avec l'ATIP mi-juin / élaboration d'un process en cours / rencontre en novembre / formations agents communes (février 2020) / déploiement en communes (à partir de février 2020) | |
| Plan de Prévention des Risques d'Inondation / Risques Technologiques | | | | |
| | Nouvelles cartes d'enjeu PPRI de la Moder et du PPRI de l'III + projet réglementaire et avis | | Suivi régulier en lien avec le PLUi - Réunion publique le 17/09/2019 - Consultations PPA (CC) en novembre 2019 - Avis pour le 4/1/2020 - Enquête publique après élections | |
| | Porter à connaissance du PPRI de la Sauer | | Pas de PAC en 2019 (Consultation BE par les services de l'Etat en cours) | |
| | Mise en œuvre du PPRT Rhône Gaz - expropriation et autres dispositions (démolition maison garde barrière..) | Etat / Antagaz / Région / Département | Réalisé | |
| | Mise en œuvre du PPRT Rhône Gaz - accompagnement des riverains | | Copil le 10/09/2019 : investigations refusées par tous les propriétaires - maintien toutefois des conventions en l'état sans appel de fond jusqu'au 01/01/2021 (978 € pour la CC) | |
| Création d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme à l'échelle intercommunale | | | | |
| | Partenariat avec l'agence départementale ingénierie | ATIP | Réflexion à mener sur l'organisation de l'instruction ADS en lien avec les communes après approbation du PLUi (PLUi exécutoire avec approbation car territoire avec SCoT approuvé) | |
| Mise en œuvre d'un service d'information géographique (SIG) communautaire | | | | |
| | Etude préalable des besoins des communes et de la CdC | GéoGrandEst | Conventions signées avec l'ATIP en juillet 2019 : mission d'information géographique + mission d'appui et d'expérimentation pour la gestion des DIA avec l'outil CARTADS. Acquisition de données complémentaires (réseaux, etc), Ouverture d'un compte sur le géoportail de l'urbanisme en vue de l'intégration du PLUi | |
| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | <u>OBSERVATIONS</u> |
| Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) Drusenheim-Herrlisheim | | | | |
| | Arrêté Préfectoral pour autorisation environnementale | Région- Département | | Arrêté préfectoral réceptionné en novembre 2019 |
| | Enquête publique de l'Etat du 3 janvier au 4 février 2019 | | | Enquête publique du 3 janvier au 4 février : avis favorable |
| | Assistance juridique et financière en vue d'un partenariat public/privé | Etat (contrat ruralité 2017) | Démarche sollicitée par la Région | Désignation aménageur / mise au point Traité de concession/ démarrage réunion de travail avec concessionnaire Réflexion // proposition réseau de chaleur |
| | Choix de l'aménageur contrat de concession | | | Suivi AMO juridique fin de l'Amo à la désignation de l'aménageur |
| | Mise en place et signature du Traité de concession | | | Mise en place de la méthodologie, des réunions de travail, de la procédure de suivi des demandes d'entreprises ; réunion de suivi hebdomadaire avec aménageur. Signature le 13/12/2019 |
| | Mise en place de la concession du point de vue administratif (signature du Traité + compromis de vente des terrains entre la CC et l'aménageur) ; Cahier des charges de cession de terrain avec Cahier de Prescriptions Architecturales et Environnementales | | | Délibération sur compromis de vente 16/12/2019 |
| | Elaboration du dossier de réalisation de ZAC en relation avec concession d'aménagement | | | Désignation de l'aménageur avril 2019 Mise en place du Traité avec l'aménageur |
| | Intégration du projet de schéma d'aménagement dans le PLUi | | | Mise à jour de l'EI / saisine MREA / mise à disposition EI au public Rédaction du dossier / cahier de cession tec ... 2ème semestre 2019 Objectif délibération décembre 2019 - janvier 2020 |
| | Reboisement après autorisation de défrichement (mise à jour suite proposition aménageur) | | | En cours |
| | Mise en œuvre des mesures de gestion du site - compensations en lien avec l'aménageur | | | En cours |

| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
|---------|--|-------------|----------------------|--|
| | Participation aux projets d'aménagement des communes (conseil....) | | | Réflexions à poursuivre en lien avec actions inscrites dans Plan Climat |
| | Participation aux réflexions sur la fiscalité (taxe d'aménagement etc..) | | | Réflexions à poursuivre en lien avec l'hypothèse d'une prise de compétence en voirie |
| | Poursuivre le travail partenarial avec la profession agricole au-delà du PLUi et du PCAET | | | Réflexions à poursuivre en lien avec actions inscrites dans Plan Climat |
| | Acquisition, gestion et cession de réserves foncières intercommunales | | | |
| EPFL | Adhésion au titre de la communauté de communes et des communes | EPFL | | |
| | Cession friche Sessenheim | | | Délibération Sept 2019 sur les conditions de cession du terrain intercommunal à l'aménageur |
| | Choix d'une AMO pour l'actualisation du plan de gestion sur la partie intercommunale du site | | | Marché attribué à ARTELIA. Mission en cours, |
| | Consultation BE et lancement : Diagnostic de la qualité des sols et eaux souterraines + Plan de Gestion | | | Marché attribué à ENVIREAUSOL. Démarrage de la mission en cours. Livrables prévus pour décembre 2019 |
| | Voirie - réseaux d'intérêt communautaire et programme d'investissement pour les équipements intercommunaux | | | |
| | Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement présenté en commission (hors friches et hors zones futures qui nécessitent une validation ultérieure) Voirie définitive / inscrit au contrat de territoire | | | |
| | Mise en Œuvre du programme 2017-2018 Soufflenheim | Département | | Travaux effectués fin 2018 |
| | Mise en Œuvre du programme 2019 Gamsheim et Offendorf - (<i>Herrlisheim, Auenheim</i>) | | | Démarrage des travaux dans la ZA d'Offendorf le 07/10/2019, achevés début novembre 2019 Gamsheim : études en cours, signature des contrats de travaux en 2019, travaux TRIM 1/2020 |
| | Participation au programme communal de Roppenheim - fonds de concours (voirie ZAE) | | | CP prévus au budget 2019 - Délibération à prendre |
| | Relations avec les communes (convention de prestations réalisées par les communes pour le compte de la communauté de communes) | | | Conventions établies, seront revues dans leur ensemble au début de la prochaine mandature |
| | Travaux divers (ZA Roeschwoog, Stattmatten, Staedly, accès Rhône Gaz avec offre de concours....) | | | STAEDLY : Mise à niveau en 2019 de la signalétique horizontale et verticale de la route du contournement. Diverses réfections de chaussée permettant de sécuriser les accotements. |
| | Réalisation des accès pour la future ZAE / MSAP / Caddie (rond-points - entrée de ville) | | Département | 1er giratoire réalisé en 2019 + achèvement de la voirie entrée de ville + viabilisation du terrain + retrait du Pipeline - 2ème giratoire projet prévu en 2020 |
| | Mise en place d'un schéma intercommunal de voirie en vue d'une prise de compétence | | | Etude lancée fin 2019 avec un BE spécialisé |
| | Prise en compte de la compétence eau et assainissement et gestion des eaux pluviales | | | |
| | Réseau Cyclable d'intérêt communautaire et touristique | EPIC | ADEME et Département | Marché attribué à ITEM Etudes & Conseils / Aides ADEME sur el schéma et le fonctionnement et Département confirmées / Contacts avec les Objectif : établissement du Schéma d'ici fin 1er semestre 2020 |

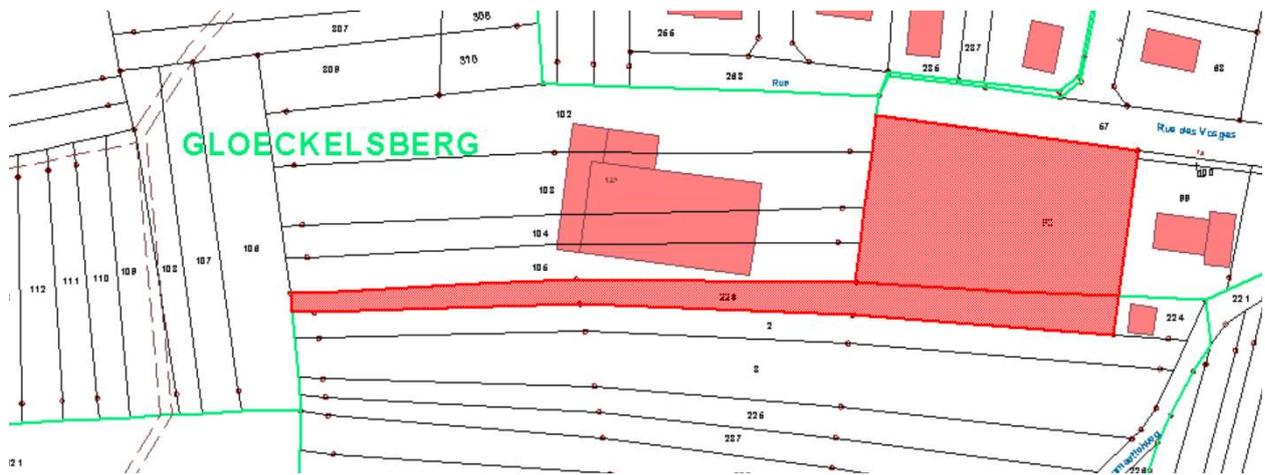
| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
|---|---|--|--------------------|---|
| Financement voirie et réseaux | | | | |
| | Accompagnement à la mise en place d'un PUP à Herrlisheim | | | Délibération du conseil communautaire prise 28/02/2019 |
| Bâtiments Engagement d'une politique d'investissements Equipements Intercommunaux | | | | |
| | Poursuite de la mission et évolution de la mission du Conseiller en Energie Partagé (CEP) avec outils pour le transfert de la saisie aux communes | ADEME - CC Brumath | | |
| | Construction d'une maison communautaire (MSAP labellisée..) / concours - choix du MOE (Lucquet architectes) | Etat (contrat ruralité 2017) | Etat - Département | Etudes de conception, consultation des entreprises et signature des contrats en 2019 - Démarrage travaux janvier 2020. Fin des travaux = juin 2021. |
| | Etude CAUE en vue de l'extension du siège - étude des besoins des Syndicats Intercommunaux, Trésor Public et autres services | | | |
| | Travaux d'entretien du siège et création de places de stationnement supplémentaires | | | Fait en 2018 |
| | Mise en accessibilité des bâtiments (RAM et Multi-accueil) | Etat (DETR 2017 et DSIPL 2017) | | Fait en 2019 |
| | Construction de la piscine intercommunale | Etat (DETR 2016- DSIPL 2017 et contrat ruralité) Département | | Travaux achevés le 27/09/2019. Mise en service le 07/10/2019 |
| | Réflexion sur un programme de réhabilitation du bâti ancien | | Etat | A définir selon le PCAET de la CCPR |
| Mettre en œuvre des actions favorisant l'intermodalité : études relatives au transport à la demande, plateforme de covoiturage, réseau cyclable, gares | | | | |
| | Aménagement et développement des gares sur le territoire | Région | Etat - Région | Programme 1,5 millions de travaux dans les gares à partir de septembre 2019 - fin de chantier janvier 2020 (Auenheim terminés sauf candélabres/Herrlisheim terminés/ Drusenheim Reprise de l'étude de Roeschwoog mi-septembre/ en cours) Soutien de 50% des travaux par la Région Grand Est |
| | Mise en place de procès-verbaux pour mise à disposition des périmètres gares avec les communes concernées | | | Procès verbaux signés (Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim, Sessenheim) |
| | Réflexion sur les mobilités durables dans le cadre du plan climat (covoiturage...) | | | Des actions inscrites dans le Plan Climat adopté (Schéma d'équipement de bornes de recharge électrique (accompagnement nécessaire) ...) |
| Accueil des gens du voyage | | | | |
| | Acquisition foncière et aménagement d'une aire de grand passage à Drusenheim | Etat - CC Niederbronn - Département | Etat - Département | Avis défavorable sur le SDAGV / Confirmation du terrain / Soutien de l'Etat au titre de la DETR 2019 + CC Niederbronn-les-Bains au titre du Schéma + attente décision du Département/ Acquisition du site, par mise à disposition par la commune de Drusenheim / Etudes techniques et environnementales (découverte oeillets superbes) / Projet de convention transmis par le Département pour le tourner à gauche / Analyse de l'eau effectuée |
| | Schéma départemental d'accueil des gens du voyage - avis | | | Avis défavorable sur le projet de nouveau SDAGV par la CC - Mise en application du nouveau SDAGV adopté sur la période de 2019-2024 avec réévaluation en 2021 |
| Nouvelles démarches partenariales dans le cadre de la politique de l'habitat | | | | |
| | | Département | | Réflexions pouvant être engagées après approbation du PLUi en 2020 en terme d'opportunités |
| Schéma de couverture numérique du territoire et création du réseau FTTH | | | | |
| | Programme de couverture numérique : phase opérationnelle | Région | | 10 communes raccordées FTTH à fin 2019 (175 € par prise pris en charge par la CDC ; total près de 2 millions d'euros) |
| | Démarche de négociation avec les communes câbles SFR/Numéricable (Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim) -enjeu ZAE Drusenheim-Herrlisheim | Région | | Négociations abouties avec mission confiée à Orange investissant sur fonds propres (délibération juillet 2019). Déploiement FttH d'ici 2022 - signature novembre 2019. Poursuite de l'assistance juridique pour la fin des conventions avec SFR/Numéricable |

| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
|--|--|-------------------|--------------------|--|
| Assurer la collecte, l'enlèvement, le transport et le traitement des ordures ménagères et déchets assis | | | | |
| | Lever les non-conformités relevés par le bureau d'études | SMITOM | Etat | Réalisé - Soutien confirmé de l'Etat au titre du contrat de ruralité |
| | Poursuivre l'étude en cours pour la déchetterie à Roeschwoog | | | Soutien confirmé de l'Etat au titre du contrat de ruralité pour l'extension de la déchetterie de Roeschwoog |
| | Etude sur l'élimination des déchets verts en déchèterie (cogénération ou méthanisation) | | | BE Rytec nous suit sur l'évaluation des potentiels. En attente de savoir quel réseau de chaleur sera choisi pour la ZA. |
| | Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) | | | Toujours en cours, attentes des caractérisations des pobelles ordures ménagères. Retard du aux travaux à l'incinérateur de Schweighouse, |
| | Améliorer la circulation sur les plateformes et la sécurité lors de la bascule des bennes | | | Avec l'optimisation des déchèteries, il est prévu de modifier les sens d'entrée afin que les véhicules ne croisent plus les prestataires qui bougent les bennes. |
| Développement des énergies renouvelables et économies d'énergie | | | | |
| | Rénovation éclairage public dans les ZA et Décheteries | ADEAN (TEPCV) | | |
| | Elaboration d'un plan climat air énergie du territoire (PCAET) via un processus de concertation (diagnostic, définition des enjeux et définition du plan d'actions) | | ADEME | Adoption du projet PCAET réglementaire en décembre en vue de sa transmission pour avis à l'Etat / Région et MRAE/ Envoi aux communes / Apport au PCAET du PETR diagnostic 2019 / Lien avec le PLUi |
| | Mise en place d'un comité de pilotage technique et partenarial | Ademe-Région-Atmo | | Suivi régulier de l'élaboration du projet Plan Climat par un COFIL technique composé d'élus de la CDC et par un COFIL partenarial (Etat - Région - Département - ADEME - chambres consulaires) |
| | Ouverture d'un forum climat https://www.climat-paysrhenan.fr | | | 226 messages 30 membres |
| | Lancement d'un Club Climat | | | 5 ateliers de 28 mars au 25 avril 2019 / Retour vers le club le 26 novembre |
| | Animations locales de sensibilisation et d'informations des habitants à l'efficacité énergétiques et des énergies renouvelables dans l'habitat - partenariat renforcé avec de l'Espace Info-Energie Alsace du Nord avec l'ADEME et l'ADEAN | ADEME - ADEAN | | Date fin de mission prévisionnelle 31/12/2019 - reconduction envisageable pour 1 an en 2020 - réflexion en cours à l'échelle du PETR et dans le cadre du PCAET |
| Sensibilisation à la protection de l'environnement | | | | |
| Renforcer les actions de développement durable | | | | |
| | Etudes GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), articulation urbanisme et eau | SDEA | | Commission GEMAPI le 18/09/2019 + Phase de lancement PAPI d'intention Moder / Accord sur répartition entre CDC au 2me sem 2019 |
| | Prise en compte des enjeux digues | | | Pas d'avancée en 2019 |
| | Surveillance et l'entretien de la Moder - lancement des travaux | ONF | | Bilan SDEA |
| Lutte contre les moustiques | | | | |
| | Adhésion au syndicat - réunion de référents et suivi des actions | SLM67 | | Rapport d'activités 2018 présenté au conseil communautaire de septembre 2019. |

| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
|---|---|-------------------------|--------------------|--|
| a Mise en œuvre d'une politique d'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans) : RAM intercommunal (18 co | | | | |
| | Création d'un poste RAM supplémentaire : 2014 | CAF | | |
| | Observation des conditions d'accueil de la petite enfance sur le territoire: élaboration du Diagnostic petite enfance | | | |
| | Observation des conditions d'accueil de la petite enfance sur le territoire: Mise en place des actions prioritaires définies par le Diagnostic en direction des familles et assistantes maternelles | | | diagnostoc réalisé - présentation du plan d'actions en conseil fin 2019 |
| | Information et accompagnement des parents: création du Guichet unique | | | |
| | Information et accompagnement des assistantes maternelles : soutenir les assistantes maternelles en sous-activité | | | |
| | Offre d'un cadre de rencontres et d'échanges: temps collectifs, temps individuels, temps de professionnalisation | | | |
| | Dixième anniversaire du RAM et multi-accueil | Multi accueil/ALEF | | |
| b Mise en œuvre d'une politique d'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans) : Création, gestion ou soutien des structures d'accueil collectif | | | | |
| | Suivi de la DSP multi-accueil | ALEF - CAF | | |
| | Dixième anniversaire du RAM et multi-accueil | | | |
| | Mise en place d'un schéma de la petite enfance | | | |
| | Mise en œuvre d'une nouvelle pédagogie : l'itinérance ludique | | | 1 année de mise en œuvre |
| | Démarche éco-environnementale visant à réduire la quantité de produits d'entretien utilisés (dans le respect des normes d'hygiène) | | | 1 année de mise en œuvre |
| a Schéma d'accueil scolaire et périscolaire du territoire : Développement d'une stratégie d'accueil scolaire et périscolaire | | | | |
| | Elaboration d'un schéma directeur intercommunal d'accueil périscolaire | | | |
| | Fonds de concours aux communes pour la création ou l'amélioration de place d'accueil périscolaire | | | 69 426,61 € accordés à Herrlisheim le 28/02 / dossier du SIVU RPU en attente d'instruction |
| | Fonds d'attractivité du CD67 | Département | | signé avec les communes en septembre 2019 |
| b Schéma d'accueil scolaire et périscolaire du territoire : création d'un service intercommunal périscolaire et extrascolaire / faisabilité | | | | |
| Actions d'éducation citoyenne de la jeunesse | | | | |
| | Poursuite partenariat MJC | FDMJC | | préparation du renouvellement de la convention |
| | Renfort de la présence dans les collèges : 1 animateur référent pour chacun des 4 collèges | | | réalisé |
| | Conseil intercommunal des jeunes 0,5 ETP dédié | | | réalisé / réflexion en cours sur un nouveau format |
| | Adhésion au partenariat "s'engager c'est permis" avec la Mission Locale d'Alsace du Nord | | | réalisé |
| a Etudes, création et gestion des équipements sportifs et de loisirs structurants d'intérêt communautaire : équipements aquatiques (piscine) | | | | |
| | Piscine (reconstruction - cf. action bâtiments) | | | Inauguration 28 septembre - Ouverture du public le 7 octobre |
| | Piscine - programme apprentissage de la natation / projet éducatif | | | |
| | projet de service de la piscine : besoins en personnel, coûts de fonctionnement, maintenance, programme d'activités | | | projet de service validé en comex (01/02) puis en copil (25/04) recrutement de 2 MNS dont 1 chef de bassin |
| b Etudes, création et gestion des équipements sportifs et de loisirs structurants d'intérêt communautaire | | | | |
| | Salle l'ESCAL à Dalhunden | | | |
| | Diagnostic de la pratique sportive | Etat (contrat ruralité) | Etat - Département | lancement de la mission du BE octobre/novembre |
| Banque de matériel et de compétences à destination des associations ou des communes | | | | |
| Mise en œuvre d'un réseau des lieux de diffusion de la culture | | | | |

| ACTIONS | SOUS ACTIONS | Partenaires | Futurs partenaires | OBSERVATIONS |
|--|--|--------------------------------------|--------------------|--|
| Mettre en œuvre un réseau de bibliothèques communales et gestion des lieux publics de lecture | | | | |
| | Création d'un comité de pilotage pour mise en réseau avec Bibliothèque Départementale | Département | | |
| | Mise en réseau des équipements de lecture publique | | | |
| Développement d'une politique d'accueil, d'aide et de soins adaptés pour les seniors | | | | |
| | Maison de services : proposer une offre de services répondant aux besoins du territoire | | | réunion repoussée / lancement d'une étude de besoins (questionnaires) |
| | Travail partenarial avec les services du CD67 : implantation d'une UMS | | | concertation concernant les plans du rez-de-chaussée |
| | Candidature au réseau MFS + recueil ANTS | | | courrier le 19/08/2019 |
| Communication externe | | | | |
| | Création d'une identité visuelle | Département | | |
| | Site internet | | | |
| | Suivi bulletins intercommunaux et distribution en boîtes aux lettres | Communes | | Prochaine publication en janvier 2020 |
| Communication interne | | | | |
| | Extranet | | | |
| | Invitation des élus "Stammtisch" | | | |
| | Projet d'administration | | | |
| Plan Climat Air Energie Territoire | | | | |
| | Mise en œuvre d'un programme d'actions décliné sur l'ensemble des actions de la CC et des communes, associations..... | | | Premières demandes de subvention "Actions PCAET" fin 2019 / Lien PLUi/PCAET à suivre à partir de 2020 / phases d'échanges avec les services en cours d'élaboration du projet PCAET / Mise en œuvre opérationnelle à compter de 2020 |
| Schéma de mutualisation | | | | |
| | Groupements de commande | | | Groupements de commande envisageables en 2020 en lien avec la mise en œuvre du Plan Climat |
| | Service commun de marchés publics | | | |
| | Service technique commun | | | A l'étude, sera approfondi au début de la prochaine mandature (volonté des Maires de mutualiser les ressources) |
| | Mutualisation des outils de communication (diffusion des événements) | | | |
| | Mutualisation des pratiques professionnelles | | | Réunions des D.G.S et secrétaires de mairie |
| | Mutualisation des sessions de formation | CNFPT - CC PLAINE DU RHIN / COMMUNES | | Poursuite du partenariat de formation professionnelle territorialisée - itinéraire de formations pour les secrétaires de mairie : 7 sessions programmées en 2019 + 1 session Sauveteur secouriste du travail + 4 sessions de formation pour les agents techniques (CACES nacelle + habilitation électrique + AIPR) |
| Statuts | | | | |
| | Mise en conformité des statuts suite aux transferts de compétences obligatoires | | | Reflexions prises de nouvelles compétences en cours / précisions sur la compétence Aménagement Numérique à envisager |
| | Prise de compétence eau et assainissement de l'eau et l'assainissement collectif et non collectif | | | |
| | Prise en charge de la contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) | | | |
| | Gares et intermodalités / ajout dans l'intérêt communautaire | | | |
| | Politique locale du commerce et soutien aux activités artisanales et commerciales / modification définition de l'intérêt communautaire | | | |
| Conseil de développement | | | | |
| | Mise en place d'un projet de constitution et de fonctionnement | | | Création d'un Conseil de Développement du PETR - Installation 4ème trim 2019 - Sollicitation par le PETR afin que la CDC propose 8 membres pour le PETR |

Section 14 et 15 n°98 et 223



Section 22 n°307, 309, 102, 103, 104 et 105 :

